Nations Unies A/73/352/Add.5*

Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 136 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq pour 2019, dont le montant total net s'élève à 105 775 700 dollars (montant brut : 114 557 800 dollars).

* Nouveau tirage pour raisons techniques (2 novembre 2018).

18-16912* (F) 051118 061118

Merci de recycler

Table des matières

Page

I. Vue d'ensemble de la Mission 3

II. Mandat de la Mission et résultats escomptés 7

III. Ressources nécessaires 18

A. Montant total des ressources nécessaires 18

B. Effectifs nécessaires 19

IV. Analyse des ressources nécessaires 54

A. Contingents 54

B. Personnel civil 55

C. Dépenses opérationnelles 57

V. État d'avancement des travaux de rénovation des locaux du futur complexe intégré du siège à Bagdad 62

VI. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 63

Annexes

I. Organigrammes 65

II. Contributions fournies par le pays hôte ou d'autres entités des Nations Unies (en espèces ou en nature) 68

III. Coût des services de sécurité pour 201 69

I. Vue d'ensemble de la Mission

1. Dans sa résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour l'Iraq en vue d'aider ce pays à mener à bien la transition politique et à faire face aux besoins humanitaires et à ceux concernant la reconstruction et le développement. Ultérieurement, par sa résolution 1500 (2003), il a établi la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), chargée d'aider le Représentant spécial à s'acquitter de son mandat. Il a révisé et élargi le mandat de la Mission dans ses résolutions 1770 (2007) et 2107 (2013) et l'a renouvelé dans ses résolutions 1830 (2008), 1883 (2009), 1936 (2010), 2001 (2011), 2061 (2012), 2110 (2013), 2169 (2014), 2233 (2015), 2299 (2016) et 2367 (2017). Par sa résolution 2421 (2018), il a décidé de proroger ce mandat jusqu'au 31 mai 2019.

2. À la demande du Gouvernement iraquien, la MANUI est actuellement chargée de conduire des activités de sensibilisation et des missions de bons offices pour promouvoir un système politique inclusif et non sectaire ; d'aider le Gouvernement dans le processus de révision de la constitution et l'élaboration de mécanismes acceptables de règlement des différends relatifs aux frontières internes ; d'encourager le dialogue et la coopération au niveau régional, notamment sur les questions touchant à la sécurité des frontières, à l'énergie, à l'environnement, à l'eau et aux réfugiés ; d'aider le Gouvernement et le peuple iraquiens à faire avancer la réconciliation intercommunautaire et nationale, notamment sur la question des minorités ; de mettre en œuvre les priorités relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, et de garantir la prise en compte de la problématique femmes-hommes ; d'appuyer les activités tendant à arrêter les procédures d'organisation d'élections ; de promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit, notamment en soutenant l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, conformément à la résolution 2379 (2017) du Conseil ; de contribuer au renforcement des activités de protection de l'enfance, notamment la réadaptation et la réinsertion des enfants ; de lutter contre le terrorisme, y compris par la prévention de la radicalisation ; d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité, y compris le désarmement, la démobilisation et la réintégration. De plus, en application de la résolution 2107 (2013), la MANUI doit encourager, soutenir et faciliter l'action menée par le Gouvernement iraquien pour faire rapatrier tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou leurs dépouilles, et restituer les biens koweïtiens, notamment les archives nationales, saisis par l'Iraq.

3. L'Iraq connaît une période de transition sur les plans politique et humanitaire. Le 12 mai 2018, le pays a tenu des élections législatives nationales (Chambre des députés), les premières du genre depuis la défaite de l'organisation État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), et les quatrièmes à être organisées en vertu de la Constitution de 2005. Le scrutin s'est déroulé dans un climat de paix général, même si le taux de participation électorale relativement faible et la contestation des résultats ont montré qu'il fallait renforcer la confiance dans le processus électoral, notamment dans la perspective des prochaines élections aux conseils de province, prévues le 22 décembre 2018.

4. Les négociations menées en vue de la formation d'un nouveau Gouvernement fédéral devraient être longues, au regard du caractère flottant des alliances politiques et, en particulier, de l'entente fragile qui existe entre l'opposition politique et les partis dominants dans la Région du Kurdistan.

5. Des désaccords subsistent entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan quant au partage des ressources et au rétablissement de

l'autorité fédérale dans les zones contestées. À cet égard, la province de Kirkouk devrait rester instable.

6. Sur le plan humanitaire, l'Irak continue de faire face à la crise, même si le pays est passé d'une phase de relèvement à une période de stabilisation. Plus de 1,9 million de personnes sont toujours déplacées et continuent d'avoir besoin d'aide humanitaire. De graves problèmes se posent fréquemment en matière de protection, notamment dans les camps de déplacés, et des difficultés de taille persistent en ce qui concerne la situation humanitaire, les droits de l'homme et la sécurité.

7. Dans ce contexte, la MANUI use de ses bons offices pour faciliter une transition politique pacifique et la formation d'un nouveau Gouvernement fédéral représentatif. À cette fin, elle continue d'encourager l'adoption d'une approche participative afin de stabiliser la situation politique et de favoriser la participation pleine et égale des femmes, des jeunes et des minorités ethniques et religieuses à la vie politique, économique, sociale et culturelle en Iraq.

Coopération avec d'autres entités

8. Les membres de l'équipe intégrée sur la réconciliation nationale, à savoir la MANUI, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale pour les migrations et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), échangent des informations et mènent des activités coordonnées à l'appui de la réconciliation nationale. Alors que le PNUD met l'accent sur la réconciliation entre les communautés, la Mission œuvre en faveur de la réconciliation entre les acteurs politiques au niveau national. La MANUI et le PNUD aident également le Gouvernement à entreprendre une réforme du secteur de la sécurité, notamment en lui donnant des conseils sur le dispositif juridique devant encadrer cette réforme.

9. Dans le cadre de l'action qu'elle mène en matière de lutte contre l'extrémisme violent en Iraq, la MANUI collabore avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations religieuses pour mieux faire connaître les incidences de ce phénomène sur la société iraquienne. À cet égard, elle conduit une série de dialogues avec des chefs religieux influents afin d'élaborer et d'appliquer des stratégies de lutte contre l'extrémisme violent en Iraq. Elle a également aidé la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) à formuler une stratégie de lutte contre le terrorisme pour le Gouvernement. En outre, elle a facilité la mise sur pied d'une antenne locale du Service de la prévention du terrorisme de l'ONUDC, ce qui renforcera la capacité du Gouvernement de combattre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme.

10. La Mission continue d'appliquer une démarche intégrée dans la fourniture de l'assistance électorale, tirant profit de l'expertise et des ressources de l'équipe de pays des Nations Unies, dont font partie le PNUD, ONU-Femmes et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Elle collabore étroitement avec ONU-Femmes et le PNUD en vue de fournir à la Haute Commission électorale indépendante une assistance électorale tenant compte de la problématique femmes-hommes.

11. La MANUI coopère avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Gouvernement iraquien et la société civile dans le cadre de plusieurs activités visant à promouvoir la protection des droits de l'homme et l'état de droit, notamment en ce qui concerne les femmes et les minorités ethniques et religieuses. En application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, elle a continué de collaborer avec l'UNICEF, d'autres entités des Nations Unies et la société civile pour

renforcer le cadre de surveillance et de communication de l'information sur les graves violations dont sont victimes les enfants en situation de conflit armé.

Hypothèses retenues et priorités stratégiques pour 2019

12. En partant du principe qu'un nouveau Gouvernement aura été formé et mis en place d'ici à la fin 2018, la MANUI collaborera avec ce gouvernement, les principaux acteurs politiques, la société civile et d'autres entités des Nations Unies en 2019 afin de définir la voie à suivre pour parvenir à la stabilité.

13. En particulier, la MANUI travaillera avec le nouveau Gouvernement pour redynamiser le processus de réconciliation nationale, en mettant l'accent sur les communautés les plus divisées, telles que Touz Khourmato et Kirkouk, ainsi que sur les difficultés qui empêchent actuellement le retour des déplacés dans des endroits comme Haouïja, Sinjar et Qaëm. Afin d'améliorer les interventions qu'elle mène auprès des communautés vulnérables ou divisées, et de promouvoir un dialogue politique plus inclusif ainsi que la réconciliation dans les zones auparavant contrôlées par l'EIIL, elle mettra largement à profit son nouveau bureau local à Mossoul ainsi que son antenne à Kirkouk, dont la capacité a été renforcée.

14. La MANUI facilitera le dialogue politique, notamment en conduisant, au niveau local, des activités de médiation et de réseautage visant à restaurer, dans les communautés et entre celles-ci, un climat de coexistence pacifique fondé sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Ce dialogue devrait conduire à la signature d'un accord sur la réconciliation nationale établi sur la base de principes démocratiques et constitutionnels.

15. À cet égard, la MANUI s'emploiera à renforcer le rôle des femmes dans la construction de l'avenir de l'Iraq. Le mandat de la MANUI tient compte de la nécessité de renforcer le rôle clef que les femmes peuvent jouer dans la reconstruction du tissu social par leur participation politique pleine et utile à la consolidation de la paix et à la réconciliation nationale. Dans cette optique, la Mission collaborera avec la société civile pour créer un groupe consultatif sur les femmes dans la réconciliation et la vie politique, et facilitera la mise sur pied d'un groupe de femmes parlementaires en en définissant le cadre et en renforçant ses capacités. De plus, elle plaidera en faveur de la création d'une entité nationale, dotée de ressources et d'effectifs suffisants, qui sera chargée de coordonner l'exécution du Plan d'action national iraquien relatif à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

16. En partant du principe que la Région du Kurdistan organisera ses élections législatives avant la fin 2018, la MANUI se tiendra prête à offrir ses bons offices au Gouvernement fédéral et au Gouvernement de la Région du Kurdistan aux fins du règlement des problèmes qui pourraient surgir entre les futures administrations. Elle pourrait proposer d'aborder, sous un nouvel angle, des questions telles que les différends relatifs aux frontières intérieures, notamment le statut de Kirkouk et le partage des ressources et des revenus, y compris la gestion des hydrocarbures. Par ailleurs, elle aidera les forces et les factions politiques présentes dans la Région du Kurdistan à renouer le dialogue et la coopération dans un cadre démocratique, condition essentielle pour permettre au Gouvernement de la Région d'être un partenaire plus efficace dans les négociations avec Bagdad.

17. Par l'intermédiaire notamment du Représentant spécial, et en s'appuyant sur son bureau local à Téhéran, la MANUI continuera d'intervenir au niveau régional pour montrer davantage que l'Iraq est un partenaire fiable. Elle s'emploiera également à faciliter le débat sur les questions qui continuent de façonner les relations mutuelles, telles que la gestion des ressources en eau, la lutte contre le terrorisme et les frontières maritimes. Conformément à la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, elle

étendra l'action qu'elle mène sur la question des Koweïtiens et des nationaux d'États tiers portés disparus et des biens koweïtiens disparus. Elle a, à cet égard, recensé plusieurs domaines dans lesquels il convenait de conduire de nouvelles activités spécifiques, notamment l'exécution d'un projet pilote d'inspection des sites abritant des charniers au moyen de géoradars et la formation d'équipes techniques iraquiennes et koweïtiennes.

18. La Mission devra conserver des capacités suffisantes en matière d'assistance électorale en 2019 afin de faciliter l'application des mesures de suivi (notamment la gestion des plaintes) qui auront été prises après les élections aux conseils de province prévues le 22 décembre 2018. Des élections aux conseils de district devraient se tenir six mois après les élections aux conseils de province. Elles seront les premières du genre à être organisées, ce qui pose de nombreuses difficultés à la Haute Commission électorale indépendante, notamment pour ce qui est de la délimitation des circonscriptions et de la mise à jour de la base de données biométriques relatives aux listes électorales. Les enseignements tirés des élections à la Chambre des députés de 2018 peuvent également pousser la Haute Commission à entreprendre, avec l'aide de l'ONU, un examen d'ensemble de ses procédures et mécanismes, en mettant l'accent sur les nouvelles techniques électorales, ainsi que sur le cadre juridique et législatif qui régira les futures élections en Iraq. Le PNUD devrait commencer à se charger de la fourniture de l'assistance électorale directe aux organes électoraux, notamment en matière de gestion administrative et de gestion des effectifs et des ressources, mais la MANUI continuera d'en gérer les aspects stratégiques.

19. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI continuera d'exécuter des programmes visant à renforcer la capacité des institutions iraquiennes de remédier aux violations des droits de l'homme et de garantir le respect de l'état de droit. Dans les rapports sur les droits de l'homme, l'accent sera mis sur les charniers, le respect de la légalité, le droit à un procès équitable, les normes de détention (y compris le droit de ne pas être soumis à la torture), et l'application du principe de responsabilité dans les cas de violations des droits de l'homme.

20. Comme indiqué dans le communiqué commun sur la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et les mesures nécessaires pour y faire face, la MANUI poursuivra ses activités de plaidoyer politique, notamment en promouvant la prévention des violences sexuelles liées aux conflits par l'utilisation d'indicateurs d'alerte rapide et l'amélioration de l'action menée auprès de la population. Avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle collaborera étroitement avec le groupe technique interministériel pour passer en revue le plan d'application du communiqué commun.

21. Dans le cadre des programmes et des mécanismes de suivi et de communication de l'information iraquiens et onusiens existants, des tribunaux et des comités ministériels, l'ONU appuiera le plan d'action du Gouvernement iraquien visant à prévenir et à éliminer les atteintes graves dont sont victimes les enfants. Par exemple, la MANUI soutiendra le Gouvernement dans les initiatives qu'il entreprend pour mettre un terme à l'utilisation et au recrutement d'enfants dans les conflits armés et veiller à ce que l'Iraq ne soit plus cité dans le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

22. De son côté, le Bureau des droits de l'homme collaborera étroitement avec la Haute Commission indépendante des droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme de la Région du Kurdistan pour définir un plan d'action qui aidera ceux-ci à se doter des capacités leur permettant d'assumer les fonctions qui lui sont actuellement confiées. Une fois que ces capacités existeront, la MANUI établira un plan en vue de transférer lesdites fonctions aux institutions iraquiennes

susmentionnées et réorientera son action vers la fourniture de conseils techniques et le renforcement des capacités.

23. La MANUI est disposée à aider la prochaine Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes à s'acquitter du mandat qui lui a été confié par la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité, c'est-à-dire recueillir, conserver et stocker des éléments de preuve sur les atrocités qu'aurait commises l'EIIL. Le Bureau des droits de l'homme échangera des informations sur les charniers et prodiguera des conseils juridiques sur le droit et les procédures pénaux iraquiens, tandis que d'autres composantes de la Mission fourniront, moyennant remboursement des coûts, un appui opérationnel, logistique et administratif, ainsi qu'un appui en matière de sécurité.

24. Conformément à son mandat révisé, énoncé dans la résolution 2421 (2018), la MANUI accroîtra les initiatives de coordination du développement et d'aide au développement qu'elle mène en faveur de l'Iraq dans quatre domaines clefs : le maintien et le renforcement des partenariats de développement stratégiques, la mise en place, à l'échelle du système des Nations Unies, d'outils de planification, de communication de l'information et de sensibilisation en vue d'aider l'Iraq à réaliser ses objectifs de développement prioritaires, l'appui au suivi des progrès accomplis par le pays en matière de développement, et la promotion d'une meilleure coordination afin de garantir la cohérence des activités de l'ONU et d'harmoniser les programmes et les opérations. De même, pour donner suite à l'Évaluation externe indépendante de 2017, le Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire a, dans le cadre de l'examen qu'il a conduit en juillet 2018, encouragé la MANUI à créer un nouveau bureau de coordination du développement afin de mieux aider l'Iraq notamment en ce qui concerne le relèvement et le développement.

25. Les organismes des Nations Unies présents en Iraq comptent aligner leur futur plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2020-2024) sur les priorités du nouveau Gouvernement, ainsi que sur le nouveau Plan national de développement (2018-2022), le Cadre de relèvement et de développement (2017-2026) et la Stratégie de réduction de la pauvreté (2018-2022). L'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable qui y sont énoncés resteront au cœur de ces initiatives.

II. Mandat de la Mission et résultats escomptés

Résultats obtenus en 2018

26. En collaboration avec les acteurs politiques pertinents, les dirigeants de la MANUI ont encouragé la normalisation des relations entre le Gouvernement fédéral à Bagdad et le Gouvernement de la Région du Kurdistan à Erbil, ce qui a conduit notamment à la reprise des vols internationaux à destination d'Erbil et de Souleïmaniyé. Ils ont également travaillé avec le Gouvernement et les responsables politiques pour faciliter l'adoption du budget fédéral de 2018, qui prévoit le partage des revenus entre Bagdad et Erbil. Les relations entre ces derniers se sont encore améliorées après que le Gouvernement fédéral a décidé de verser leurs salaires aux fonctionnaires du Gouvernement de la Région du Kurdistan. Outre ces initiatives, la MANUI a élaboré des solutions qu'elle présentera aux deux parties aux fins du règlement de la question complexe des territoires contestés.

27. À l'appui de sa stratégie de prévention des conflits, la MANUI a envoyé des médiateurs auprès du Conseil provincial de Souleïmaniyé et des représentants des organisations de la société civile en vue d'endiguer la violence qui a éclaté au

lendemain des manifestations organisées contre la corruption, le non-versement des salaires et le manque de libertés civiles. De même, elle a engagé un dialogue avec plusieurs groupes armés dans les zones libérées, lequel a permis d'éviter les affrontements entre ces derniers et, partant, d'atténuer les effets que subissent les minorités, notamment les femmes et les enfants vivant à Ninive.

28. La MANUI a rencontré à plusieurs reprises les protagonistes de la vie politique et de la société civile dans la province de Kirkouk, afin d'apaiser les tensions politiques et sociales, notamment durant les élections à la Chambre des députés tenues en mai, et de réconcilier les communautés profondément divisées qui y vivent. Un pas important a été récemment franchi lorsque a été conclu, grâce à la médiation de la MANUI, un accord entre les personnalités politiques prévoyant la participation de ces dernières aux élections aux conseils de province, qui doivent se tenir en décembre 2018 et qui seront les premières depuis 2005.

29. Pour promouvoir davantage la réconciliation en Iraq, la MANUI mène une action de sensibilisation auprès des groupes cibles, de la société civile et des parlementaires en vue de soutenir l'adoption des lois, notamment la loi sur la lutte contre la discrimination et la loi d'amnistie générale. La loi sur la lutte contre la discrimination devrait être adoptée par le nouveau parlement. La MANUI a continué de collaborer avec la Commission nationale de réconciliation pour résoudre les problèmes des minorités vivant en Iraq, et facilité, dans ce même but, la création de bureaux de liaison de ladite Commission à Sinjar et Bartala (province de Ninive). Elle a également contribué à renforcer la capacité de la Commission de financement des minorités créée par le Gouvernement. À l'approche des élections à la Chambre des députés, elle a travaillé avec les partis politiques représentant des minorités, ainsi qu'avec leurs dirigeants, afin de les aider à mieux comprendre le processus électoral et de garantir une représentation effective des minorités dans le nouveau parlement.

30. Pour aider la Haute Commission électorale indépendante à organiser les élections à la Chambre des députés du 12 mai 2018, la Mission a apporté une assistance technique considérable aux fins de l'élaboration et de l'application des plans et du calendrier des opérations. Elle a fourni à la Haute Commission un appui et des directives spécialisés sur diverses questions, en vue notamment de réduire les vulnérabilités liées à l'utilisation des nouvelles techniques électorales, à la nécessité de garantir la participation des déplacés et d'harmoniser les données électorales de base, ainsi qu'à la production et la distribution des cartes d'électeur.

31. Au niveau provincial, la MANUI a évalué l'état de préparation de la Haute Commission électorale indépendante et des forces de sécurité iraquiennes en prévision des élections. Le jour du scrutin, la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies ont déployé 26 groupes d'observateurs électoraux dans plus de 200 bureaux de vote répartis sur le territoire national, y compris des bureaux de vote pour déplacés. Après les élections, ils ont déployé des groupes d'observateurs électoraux pour le recomptage des voix dans les bureaux de vote dont les résultats étaient contestés.

32. La Mission est également entrée en contact avec la Chambre des députés et ses commissions pertinentes durant les débats ayant conduit à l'adoption du cadre juridique qui régit les élections à la Chambre et aux conseils de province, ce qui a permis d'éviter une crise constitutionnelle.

33. La MANUI a facilité l'élaboration d'une Charte d'honneur pour les élections et d'un code de conduite des partis politiques durant le processus électoral, et accueilli, dans la Région du Kurdistan et à Bagdad, des réunions hebdomadaires d'un comité de suivi, qui ont été l'occasion pour les partis politiques de débattre des violations de la Charte et de dégager des solutions possibles. Elle a également facilité la coordination entre la Haute Commission électorale indépendante et la Haute

Commission électorale indépendante du Kurdistan, qui a entamé les préparatifs des élections législatives de la Région du Kurdistan, prévues le 30 septembre 2018.

34. La MANUI a continué de surveiller les répercussions du conflit armé sur les civils et d'informer le Siège de l'ONU et la communauté internationale des tendances observées en matière de violations des droits de l'homme. En 2018, elle a publié deux rapports sur la situation générale des droits de l'homme en Iraq et un répertoire des charniers qui se trouvent sur le territoire contrôlé par l'EIIL.

35. Parallèlement, la MANUI est intervenue auprès du Gouvernement pour que chaque charnier soit protégé et excavé, et fasse l'objet d'enquêtes transparentes ; que les auteurs de menaces, d'enlèvements, de meurtres et de destruction de biens appartenant à des déplacés dans les zones contrôlées par le Gouvernement rendent compte de leurs actes, et que les crimes commis par l'EIIL soit punis. Elle a continué de plaider pour que les personnes ayant commis de crimes internationaux tels que le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité puissent être traduites devant des tribunaux pénaux iraquiens.

36. En collaboration avec le Gouvernement et les responsables du système judiciaire et de la société civile, la Mission s'est employée à faire passer des réformes législatives et des réformes d'orientation afin de renforcer les normes relatives au respect de la légalité et au droit à un procès équitable dans le système de justice pénale iraquien. Ces réformes visaient également à garantir l'égalité d'accès à la justice et à éliminer les dispositions discriminatoires qui ont affaibli les droits et les protections des groupes marginalisés, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les minorités ethniques et religieuses.

37. La MANUI a régulièrement effectué des visites de contrôle dans les prisons du Ministère de la justice, et fait aux directeurs de prison des recommandations sur le respect des normes internationales de détention.

38. La MANUI a dispensé aux responsables de l'application des lois (policiers, procureurs de la République et juges) une formation aux droits de l'homme et à l'état de droit, en intégrant des matières relatives à ces thèmes dans les programmes d'études de leurs centres d'instruction respectifs. Les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme et les mouvements de jeunes ont reçu une formation sur la liberté d'expression et de réunion. Plus de 30 sessions de formation de formateurs et de renforcement des capacités ont été organisées à l'intention des organisations de la société civile et des fonctionnaires à travers le pays afin d'améliorer la participation de la société civile aux activités de suivi, de communication de l'information et de protection menées au niveau local. La faible accessibilité de certains endroits du pays avait jusque-là empêché de mener toutes les activités prévues.

39. La MANUI a continué de faciliter la coordination de l'assistance humanitaire avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'équipe de pays pour l'action humanitaire, en communiquant des informations et en fournissant des analyses. Elle a mobilisé, aux niveaux régional et international, l'appui et les ressources nécessaires pour mener des interventions rapides et modulables en vue de contribuer à la stabilisation des régions libérées. Le 6 mars 2018, le plan d'aide humanitaire pour 2018 a été lancé ; il doit être financé à hauteur de 569 millions de dollars afin de venir en aide aux 3,4 millions de personnes les plus vulnérables. En juillet 2018, les contributions apportées par les donateurs couvraient 55 % de ce montant.

40. En outre, l'ONU a appuyé le programme de relèvement et de résilience (2018-2019) lancé en février lors de la Conférence internationale du Koweït pour la reconstruction de l'Iraq. Par la suite, elle a collaboré avec le Gouvernement iraquien et le Groupe de la Banque mondiale pour formaliser le mécanisme pour la

reconstruction et le développement de l'Iraq, le fonds de l'ONU pour le relèvement et la résilience, et la structure du Comité exécutif du Gouvernement.

41. Après le lancement du Plan national de développement 2018-2022 du Gouvernement, l'ONU a commencé à prendre des dispositions en vue de mettre en place d'un nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2020-2024). Un plan d'action pour son élaboration a été adopté par la suite et des données ont été collectées aux fins de l'analyse commune de pays. En attendant, l'équipe de pays des Nations Unies a axé ses interventions sur le programme biennal de relèvement et de reconstruction de l'Iraq, qui vise à accélérer la mise en œuvre du volet social du programme gouvernemental de reconstruction.

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats pour 2019

42. Les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats pour 2019 sont présentés ci-après.

Objectif : Favoriser les processus politiques inclusifs, promouvoir et protéger les droits de l'homme et appuyer la stabilisation de l'Iraq

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*	*Mesure des résultats*	*2019*	*2018*	*2017*	*2016*
a) Progrès sur la voie de la réconciliation nationale en Iraq	i) Nombre d'échanges avec des parties prenantes iraquiennes visant à favoriser une réconciliation nationale inclusive	Objectif	308	300	300	300
		Estimation		300	300	300
		Résultats effectifs			300	300
	ii) Nombre d'échanges de haut niveau visant à améliorer les relations entre Bagdad et Erbil	Objectif	50	50	50	40
		Estimation		50	50	40
		Résultats effectifs			50	40
	iii) Nombre d'activités visant à intégrer divers points de vue dans le processus de réconciliation nationale, à atténuer le conflit interne, à améliorer la reconnaissance des droits des minorités et à augmenter la participation des femmes	Objectif	25	20	25	15
		Estimation		30	25	15
		Résultats effectifs			25	15

Produits

- Activités de sensibilisation destinées à faire progresser le dialogue politique sans exclusive en faveur de la réconciliation nationale, reposant sur les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale et organisées en coordination avec le nouveau Gouvernement dans le cadre de son document consultatif sur la réconciliation nationale et la Chambre des députés. Auparavant, la MANUI avait conseillé l'Alliance nationale ainsi que les partis sunnites concernant l'élaboration du document de réconciliation nationale. Les réunions avec ces partis se poursuivront. Organisation, par la Mission, d'ateliers et de tables rondes sur la réconciliation nationale à l'intention des minorités, des femmes et des jeunes
- Réunions hebdomadaires du Représentant spécial et de la Représentante spéciale adjointe avec des représentants du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la Région du Kurdistan faisant fond sur les progrès enregistrés dans les relations entre Bagdad et Erbil dans le cadre des bons offices et visant à régler les questions en suspens, en particulier le transfert des pouvoirs et le renforcement du fédéralisme, le partage des recettes et la gestion des frontières
- Réunions mensuelles avec des chefs religieux visant à faire du dialogue interconfessionnel et de la concertation entre les différentes populations, y compris les minorités, un moyen de lutter contre l'extrémisme violent en Iraq et de susciter au niveau national une volonté de lutter contre ce type d'extrémisme grâce aux bons offices du Représentant spécial et de la Représentante spéciale adjointe

- Réunions hebdomadaires avec des partis politiques et des membres du Parlement et des conseils provinciaux organisées aux niveaux national et infranational pour mettre en place des processus politiques de dialogue afin de répondre aux préoccupations de la population et de contribuer à la mise en œuvre des politiques et des programmes publics aux niveaux national et infranational
- Réunions bimensuelles, avec des partis et des responsables représentant des minorités, organisées par l'intermédiaire du Bureau des affaires politiques aux niveaux national et régional pour défendre et protéger les droits des minorités en Iraq
- Réunions hebdomadaires tenues à Kirkouk, à Bassora et à Ninive avec des parties prenantes locales, y compris des responsables locaux, des représentants de la société civile et des responsables politiques locaux, pour promouvoir sur le plan local un processus de réconciliation durable
- Réunions hebdomadaires avec des représentants du Gouvernement fédéral et du Gouvernement de la Région du Kurdistan visant à améliorer les relations entre les deux administrations et à examiner la possibilité de fournir des conseils sur le partage des recettes, la gestion des hydrocarbures et les frontières intérieures contestées
- Mise au point de solutions et de mécanismes axés sur les provinces de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddine aux fins du règlement de la question des frontières intérieures contestées, dans le cadre de réunions avec les différentes parties prenantes tenues aux niveaux national et local et au niveau des provinces
- Activités menées par le Représentant spécial pour l'Iraq, la Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale ainsi que la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée du développement et des affaires humanitaires, en coordination avec le Gouvernement fédéral, ses institutions et les administrations provinciales, afin d'appuyer les réformes engagées par le Gouvernement en fournissant une expertise technique
- 6 réunions (à Erbil, à Bagdad et dans quatre autres provinces) concernant la Journée portes ouvertes sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.
- Réunions mensuelles avec des responsables politiques et des responsables de formations politiques sur la mise en œuvre du plan d'action national et du programme en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, et la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les programmes et les structures des partis politiques
- Réunions hebdomadaires avec des hommes politiques visant à les encourager à formuler des recommandations et des suggestions sur les mesures qu'ils prendront pour renforcer la participation des femmes à la prise de décisions dans les partis politiques aux niveaux provincial et national. Réunions bimensuelles avec des responsables politiques visant à promouvoir la représentation des femmes dans les partis politiques. Réunions bimensuelles avec des responsables politiques sur la participation des femmes aux pourparlers visant à améliorer les relations entre Bagdad et Erbil
- Création, à la suite de consultations, d'un groupe consultatif sur la participation des femmes à la vie politique et au processus de réconciliation
- Réunion bimensuelle avec des organisations de la société civile, des groupes de femmes et de jeunes et des représentants des minorités visant à assurer leur participation au processus de gouvernance et à la prise de décisions
- 2 campagnes nationales de sensibilisation organisées à l'intention de 150 responsables gouvernementaux, représentants de la société civile, journalistes et membres du public à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement et de la Journée internationale de la paix. Publication de 5 articles dans des bulletins d'information électroniques, de 15 messages dans les médias sociaux et de 3 communiqués de presse, et organisation de 5 activités de communication avec les médias en vue de promouvoir le dialogue, la tolérance et le respect de la diversité

			Mesure des résultats			
Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*		*2019*	*2018*	*2017*	*2016*
b) Renforcement du dialogue régional et normalisation des relations avec les pays voisins	i) Nombre de réunions de haut niveau organisées avec des parties prenantes iraquiennes et régionales pour faire progresser la coopération régionale, y compris concernant la lutte contre l'EIIL et le terrorisme, et promouvoir le dialogue politique, la paix et la stabilité	Objectif	25	20		
		Estimation		20		
		Résultats effectifs				
	ii) Nombre d'initiatives et de réunions bilatérales et multilatérales organisées avec les Gouvernements iraquien et koweïtien pour appuyer l'amélioration des relations avec le Koweït, les efforts déployés pour rechercher les nationaux koweïtiens	Objectif	25	20	12	12
		Estimation		20	12	12
		Résultats effectifs			12	12

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2019	2018	2017	2016
	et ceux d'États tiers portés disparus ou leurs dépouilles, et la restitution des biens koweïtiens, notamment les archives nationales				

Produits

- Organisation de visites visant à favoriser la stabilité et la coopération en matière de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme dans la région : 4 visites du Représentant spécial ou de la Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale en République islamique d'Iran, et visites d'autres représentants et envoyés spéciaux et d'équipes de surveillance des Nations Unies dans la région, y compris l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et son équipe de médiation, la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions
- Organisation de 4 visites du Représentant spécial pour l'Iraq et de hauts responsables de la Mission en Jordanie dans le cadre desquelles un dialogue sera établi avec les principaux interlocuteurs iraquiens à Amman afin de promouvoir et de faciliter les efforts de réconciliation nationale en Iraq
- Organisation de 2 réunions, dans le cadre de la mission de bons offices et de conseil du Représentant spécial et de la Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale, avec des responsables gouvernementaux de l'Iraq et des pays voisins qui serviront à promouvoir et à faciliter la coopération régionale en vue de lutter contre le terrorisme
- Activités bimensuelles visant à surveiller et à appuyer les initiatives menées par le Gouvernement iraquien, en particulier le Ministère de la défense et le Ministère des affaires étrangères, et le mécanisme tripartite chargé de la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, auprès duquel la Mission a le statut d'observateur et est chargée de rendre compte de ses résultats ; activités bimensuelles visant à aider les Iraquiens à retrouver les biens koweïtiens disparus, y compris les archives nationales, à assurer le suivi des mesures prises à cet égard et à formuler des conseils à ce sujet

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2019	2018	2017	2016
c) Progrès dans l'application et la promotion de la Constitution et appui à la stabilité politique	i) Nombre d'activités de sensibilisation favorisant l'adoption de mesures législatives prioritaires	Objectif	25	24		
		Estimation		24		
		Résultats effectifs				
	ii) Nombre d'activités de sensibilisation favorisant de bonnes relations entre le Gouvernement fédéral et les autorités provinciales	Objectif	25	24		
		Estimation		24		
		Résultats effectifs				

Produits

- Activités de sensibilisation dans le cadre desquelles il sera fait usage de bons offices auprès des membres de la Chambre des députés, des responsables gouvernementaux et des représentants de partis politiques de façon à favoriser l'établissement, dans les meilleurs délais, dans la Constitution iraquienne, d'un cadre institutionnel et juridique qui soit exhaustif et participatif pour la mise en œuvre des dispositions de la Constitution non encore appliquées – fédéralisme, partage des recettes et création d'un conseil fédéral
- Réunions hebdomadaires avec des membres de la Chambre des députés, des responsables gouvernementaux et des responsables de partis politiques visant à établir un consensus politique sur la mise en œuvre des programmes du Gouvernement en adoptant des lois qui créeraient le cadre juridique nécessaire
- Réunions bimensuelles avec des membres de la Chambre des députés, des responsables gouvernementaux et des représentants de partis politiques visant à favoriser l'adoption de lois prioritaires qui défendent l'intégration et l'égalité et à promouvoir la réconciliation de la nation et de la société
- Réunions mensuelles du Représentant spécial et de la Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale avec des membres de la Chambre des députés, des responsables gouvernementaux, des chefs de commissions parlementaires, des responsables de groupes minoritaires au sein des partis politiques, des représentants d'associations de femmes et de la société civile, des dignitaires religieux et des responsables locaux, de façon à appuyer l'adoption de lois visant à renforcer la stabilité politique et à promouvoir l'égalité des droits pour tous les Iraquiens

- Réunions mensuelles avec des membres de la Chambre des députés, des responsables gouvernementaux et des représentants de partis politiques portant sur le renforcement de l'engagement en faveur d'une réforme institutionnelle globale, y compris la réforme du secteur de la sécurité
- Réunions mensuelles avec des responsables de formations politiques portant sur l'instauration d'un quota de 30 % de femmes dans les partis politiques
- Réunions mensuelles avec des membres de la Chambre des députés, des responsables gouvernementaux et des représentants de partis politiques consacrées à l'application de mesures de décentralisation, y compris la décentralisation de compétences administratives et fiscales au profit des provinces, destinées à améliorer les services publics et la réponse apportée à la population
- Réunions mensuelles avec des femmes siégeant à la Chambre des députés portant sur la création du groupe de femmes parlementaires

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*	*Mesure des résultats*	*2019*	*2018*	*2017*	*2016*
d) Progrès dans le renforcement des moyens dont la Haute Commission électorale indépendante a besoin pour que les élections puissent se dérouler dans de bonnes conditions	i) Modification du cadre juridique régissant le processus électoral conformément aux dispositions de la Constitution iraquienne ; formulation d'avis techniques à l'intention des commissions concernées de la Chambre des députés, du Conseil des ministres et de la Haute Commission électorale indépendante sur les modifications à apporter aux lois et règlements encadrant l'organisation des élections	Objectif	1	2	2	3
		Estimation		2	2	3
		Résultats effectifs			–	–
	ii) Nombre de réunions tenues avec des commissions parlementaires sur les propositions de réforme législative, de façon à renforcer le contrôle parlementaire des processus électoraux	Objectif	6	6	18	–
		Estimation		6	18	12
		Résultats effectifs			18	12
	iii) Présentation de rapports techniques et fourniture de conseils à la Haute Commission électorale indépendante de façon à renforcer son aptitude à gérer et à organiser des élections	Objectif	5	15	15	–
		Estimation		15	15	10
		Résultats effectifs			15	10
	iv) Nombre de plans opérationnels concernant l'inscription des électeurs et les élections qui sont élaborés et mis en œuvre	Objectif	1	3	3	2
		Estimation		3	3	2
		Résultats effectifs			3	2

Produits

- Réunions bimensuelles avec la Chambre des députés et les commissions concernées dans le cadre desquelles la Mission fournira des conseils techniques et un appui portant sur les initiatives de réforme électorale et le renforcement du contrôle parlementaire des processus électoraux et du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante
- Établissement de 2 documents sur les diverses options s'offrant aux commissions chargées de modifier les lois électorales, dans lesquels il sera fait état de la situation en Iraq et des bonnes pratiques concernant le cadre juridique électoral, compte tenu des enseignements tirés des élections de 2018 et des mesures prises ailleurs dans le monde dans des situations analogues
- Présentation de 5 rapports techniques et fourniture de conseils à la Haute Commission électorale indépendante sur des mesures visant à : a) améliorer encore le registre biométrique des électeurs ; b) promouvoir l'utilisation de technologies pour décompter les voix et gérer les résultats électoraux ; c) améliorer les procédures de scrutin, de décompte des voix et d'établissement des résultats ; d) gérer et traiter les plaintes et les contentieux électoraux ; e) multiplier les possibilités d'échange entre les parties prenantes électorales et le public

- 26 séances de travail techniques avec les sections et les comités de la Haute Commission électorale indépendante visant à faciliter la mise au point des plans opérationnels assortis d'échéances électorales et l'application de ceux-ci dans les délais prévus ; les activités porteront sur les domaines suivants : formation des agents électoraux, élaboration de procédures électorales, coordination sur le terrain, inscription biométrique des électeurs, gestion des résultats électoraux, gestion de l'information et des bases de données, sensibilisation du public, conception graphique et inscription des partis politiques
- Organisation en interne de 5 sessions de formation destinées aux services de la Haute Commission électorale indépendante compétents dans les domaines suivants : délimitation des circonscriptions électorales dans les districts ; collecte, communication et analyse de données électorales ventilées par sexe ; mécanismes de répartition des sièges aux élections organisées dans les provinces et les districts ; mécanismes de règlement des plaintes et des contentieux électoraux ; prise en compte de la problématique femmes-hommes dans tous les processus électoraux ; participation des femmes, des jeunes, des minorités, des personnes handicapées et des personnes déplacées aux élections
- 6 réunions de coordination entre l'équipe électorale spéciale des Nations Unies chargée de la parité des sexes et l'équipe de la problématique femmes-hommes de la Haute Commission électorale indépendante visant à définir et à renforcer la politique de la Commission en matière d'égalité des sexes et à suivre l'application de cette politique ; 2 ateliers sur la problématique femmes-hommes organisés à l'intention de la Haute Commission électorale indépendante, d'organisations de la société civile et de défenseurs des droits de l'homme et tendant à ce que davantage de femmes participent véritablement aux processus électoraux et politiques
- Réalisation d'une enquête visant à recueillir des données ventilées par sexe sur le nombre de votants lors des élections nationales de 2018, en collaboration avec les membres de l'équipe de la problématique femmes-hommes de la Haute Commission électorale indépendante et les comités électoraux œuvrant dans les provinces
- 4 dialogues entre la Haute Commission électorale indépendante de l'Iraq et celle de la Région du Kurdistan sur l'application des dispositions du mémorandum d'accord conjoint et la coordination des scrutins régionaux
- Exposés trimestriels sur les élections visant à mettre les membres du corps diplomatique en Iraq au fait de l'évolution de la situation et à coordonner l'aide des donateurs internationaux et l'assistance technique fournies à la Haute Commission électorale indépendante, à la Chambre des députés et à la Haute Commission électorale indépendante du Kurdistan (pour cette dernière, en application des dispositions du mémorandum d'accord conjoint conclu avec la Haute Commission électorale indépendante de l'Iraq)
- Organisation par la Haute Commission électorale indépendante d'une activité de sensibilisation à l'échelle du pays à l'intention de 50 parties prenantes au processus électoral, représentants gouvernementaux, représentants de la société civile, journalistes et membres du public au sujet des élections de manière à favoriser un contexte propice à la tenue d'élections crédibles et de fournir des informations sur les prochains processus électoraux et les modalités de participation ; publication de 5 articles dans des bulletins d'information électroniques, de 5 messages dans les médias sociaux et de 5 communiqués de presse et organisation de 5 activités de communication destinées à promouvoir l'importance des élections parmi les médias

			Mesure des résultats			
Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*		*2019*	*2018*	*2017*	*2016*
e) Progrès dans l'amélioration de l'application de l'état de droit et du respect des droits de l'homme	i) Projets de loi (ou amendements) présentés aux membres de la Chambre des députés à Bagdad et au Parlement de la Région du Kurdistan, respectant les normes internationales relatives aux droits de l'homme	Objectif	3	3	3	3
		Estimation		2	2	2
		Résultats effectifs			3	2
	ii) Nombre de visites effectuées en Iraq par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et d'autres mécanismes de protection	Objectif	2	2	2	2
		Estimation		2	2	2
		Résultats effectifs			1	3
	iii) Rapports présentés régulièrement par l'Iraq aux organes conventionnels des Nations Unies et à d'autres mécanismes de défense des droits de l'homme de manière ponctuelle ou conformément aux obligations prévues	Objectif	2	2	1	2
		Estimation		1	1	2
		Résultats effectifs			1	1
	iv) Publication de rapports annuels généraux et thématiques par la Haute	Objectif	4	4	4	4
		Estimation		4	4	4

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*			
			2019	*2018*	*2017*	*2016*
	Commission indépendante des droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme de la Région du Kurdistan sur les questions relatives aux droits de l'homme	Résultats effectifs			5	4

Produits

- Organisation de 12 séances de renforcement des capacités et de formation technique à l'intention des 15 membres de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme, du Conseil des droits de l'homme de la Région du Kurdistan et de membres du personnel de ces deux organes dans les 6 domaines prioritaires suivants : suivi de la situation des droits de l'homme et établissement de rapports à ce sujet ; réception et traitement de plaintes émanant de particuliers ; surveillance des prisons et autres lieux de détention ; éducation aux droits de l'homme; droits des femmes ; droits des personnes handicapées
- Réunions mensuelles, assorties de conseils et d'un appui technique, avec le comité de contrôle chargé par le Gouvernement iraquien de transposer les recommandations issues de l'Examen périodique universel dans le plan d'action national sur les droits de l'homme
- Diffusion auprès des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires issus de la communauté internationale de rapports hebdomadaires sur les violations des droits de l'homme commises en Iraq
- Diffusion auprès des organismes des Nations Unies de rapports mensuels sur la situation des droits de l'homme en Iraq présentant brièvement les tendances et les faits nouveaux
- Distribution à des agents des forces de l'ordre en Iraq et dans la Région du Kurdistan de 1 000 manuels et de fiches sur la police et les droits de l'homme
- Élaboration d'un programme de formation aux droits de l'homme à l'intention d'agents des forces de l'ordre sur les normes de maintien de l'ordre applicables aux civils qui cadrent avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit ; organisation de 4 sessions de formation de formateurs dans les écoles de police
- Envoi de 15 lettres aux autorités iraquiennes sur des allégations de violations des droits de l'homme et d'autres sujets de préoccupation
- Organisation, à l'intention de la société civile, d'organisations non gouvernementales, d'agents des forces de l'ordre, de la magistrature, de parlementaires et de l'administration, de 30 sessions de formation sur les activités de suivi, d'analyse, d'établissement de rapports et de sensibilisation destinées à promouvoir et à protéger les droits de l'homme
- Organisation de 4 sessions de formation, à l'intention du Comité interministériel, de fonctionnaires compétents du Ministère de la justice et de la commission parlementaire des droits de l'homme, sur les obligations qui incombent à l'Iraq en matière de présentation de rapports au titre des traités internationaux, et à l'intention de la société civile, d'organisations, de défenseurs des droits de l'homme et de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme sur la rédaction de rapports officieux
- 2 rapports sur la protection des civils et la situation générale des droits de l'homme en Iraq
- 3 rapports sur les problèmes relatifs aux droits de l'homme
- 20 réunions avec des personnalités du monde judiciaire, des procureurs, des avocats de la défense, des acteurs de la société civile et des agents de l'État portant sur la réforme des politiques et des textes de loi relatifs au système judiciaire de façon à renforcer l'état de droit en Iraq
- Organisation de réunions mensuelles avec l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes sur des questions ayant trait à la coordination et à l'appui
- Recensement des scènes de crime et des charniers déjà découverts ainsi que des capacités et des besoins en matière d'excavation, d'exhumation et d'identification des victimes et des besoins touchant le matériel et les fournitures de police scientifique
- Atelier consacré aux difficultés que posent les enquêtes sur les atrocités criminelles commises en Iraq
- 30 missions de contrôle des tribunaux iraquiens visant à garantir une procédure régulière et le respect des normes internationales
- 10 visites de suivi dans des prisons relevant du Ministère de la justice et fourniture de conseils techniques aux directeurs sous forme de recommandations sur le respect des normes internationales de détention
- 12 réunions de haut niveau organisées avec les interlocuteurs ci-après sur les questions relatives aux droits de l'homme et les activités de sensibilisation menées dans ce domaine, particulièrement en ce qui concerne la suite donnée aux recommandations formulées par les organes conventionnels des Nations Unies, les titulaires de mandat au titre de procédures

spéciales et les hauts responsables chargés des droits de l'homme : le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la défense, le Ministère du travail et des affaires sociales, le Président de la Chambre des députés et la Commission parlementaire des droits de l'homme

- 10 réunions avec le Comité des droits de l'homme de la Chambre des députés portant sur les questions relatives aux droits de l'homme et la législation en suspens
- Publication de rapports mensuels qui présentent le bilan des victimes civiles et mesurent les conséquences de la violence, des actes de terrorisme et du conflit armé en Iraq
- Contribution mensuelle au mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé établi en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité
- Plan d'action établi par le Gouvernement iraquien et l'ONU visant à lutter contre l'utilisation et l'enrôlement d'enfants par les forces de mobilisation populaire
- Réunions trimestrielles avec le Comité interministériel consacrées au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action et des mesures prises pour faire face aux violations que différentes parties auraient commises
- 2 réunions du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés visant à tenir les États membres informés de l'évolution de la situation des enfants touchés par le conflit armé en Iraq et à obtenir un appui politique pour mettre fin aux graves violations des droits de l'enfant commises dans le pays
- Contribution au rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (partie sur l'Iraq)
- Organisation, à l'intention de 60 représentants gouvernementaux à Bagdad (1) et à Erbil (1), de 2 sessions de formation sur les violences sexuelles liées au conflit
- Contribution au rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits au titre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, conformément à la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité
- Organisation de 3 manifestations nationales de sensibilisation à l'intention de 200 responsables gouvernementaux, représentants de la société civile, journalistes et membres du public à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, de la Journée mondiale de la liberté de la presse et de la Journée internationale des femmes. Publication de 10 articles dans des bulletins d'information électroniques, de 20 messages dans les médias sociaux et de 10 communiqués de presse, et organisation de 5 activités de communication avec les médias visant à promouvoir le respect des droits de l'homme et les droits sociaux, économiques et politiques des femmes

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*			
			2019	*2018*	*2017*	*2016*
f) Progrès dans le renforcement du développement durable et de l'assistance humanitaire	i) Nombre d'activités d'appui aux rencontres visant à faciliter une programmation conjointe entre le système des Nations Unies et le Gouvernement iraquien qui cadre avec la stratégie de résilience et de relèvement et le plan national de développement	Objectif	20	55	25	20
		Estimation		55	54	25
		Résultats effectifs			53	66
	ii) Nombre d'activités d'appui aux rencontres visant à faciliter la mise en commun des connaissances afin de favoriser l'utilisation de données objectives dans la planification et les activités de sensibilisation aux niveaux stratégique et opérationnel	Objectif	30	30	30	25
		Estimation		30	30	30
		Résultats effectifs			38	34
	iii) Nombre d'objectifs de développement durable et d'indicateurs quantifiables retenus dans le plan de contrôle du Gouvernement et pour lesquels celui-ci reçoit un appui du système des Nations Unies	Objectif	5	5		
		Estimation		5		
		Résultats effectifs				
	iv) Nombre de réunions tenues avec le Gouvernement iraquien et la société civile de façon à appuyer et à renforcer les droits des populations vulnérables, en particulier les déplacés, les réfugiés, les	Objectif	120	115	216	216
		Estimation		115	115	216
		Résultats effectifs			104	161

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*		*Mesure des résultats*			
			2019	*2018*	*2017*	*2016*
	rapatriés, les femmes, les filles, les jeunes et les minorités					
	v) Nombre de réunions de haut niveau organisées avec des parties prenantes iraquiennes au sujet de la stabilisation, de la reconstruction et du développement	Objectif	110	110	55	55
		Estimation		110	110	55
		Résultats effectifs			104	110

Produits

- Diffusion de 5 produits d'information destinés à favoriser l'utilisation de données objectives dans la planification et les activités de sensibilisation politique aux niveaux stratégique et opérationnel
- Élaboration, en collaboration avec le Gouvernement iraquien, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Iraq pour la période 2020-2024, dans lequel seront exposées les priorités de développement des Nations Unies qui iront dans le sens des priorités du Gouvernement (telles qu'énoncées dans le plan national de développement pour la période 2018-2022) et des objectifs de développement durable
- Élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation quinquennal du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2020-2024 et d'un plan de travail conjoint en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement iraquien
- Élaboration, en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, d'une stratégie quinquennale conjointe de mobilisation des ressources à l'appui de l'exécution du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2020-2024
- Établissement, à titre volontaire, d'un rapport annuel sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Iraq, avec l'appui technique du Groupe de suivi et d'évaluation interinstitutions des Nations Unies
- Présentation de rapports mensuels sur la situation humanitaire au Centre commun de coordination et de suivi et au Centre mixte de coordination des réponses aux crises en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires
- Organisation de rencontres mensuelles sur le terrain dans les provinces prioritaires de façon à appuyer et à renforcer les mesures de réconciliation nationale prises par le Gouvernement
- Organisation de réunions mensuelles avec des responsables gouvernementaux et les principales parties prenantes iraquiennes sur des aspects essentiels de l'action humanitaire, de la stabilisation, de la reconstruction et du développement
- Organisation, avec le Gouvernement et au niveau national, de 2 forums de coordination pour le développement à l'appui de la mise en œuvre du plan national de développement pour la période 2018-2022
- Présentation de 4 rapports sur les principaux problèmes en matière de développement, de stabilisation et de reconstruction rencontrés dans les provinces
- Organisation d'une manifestation nationale de sensibilisation à l'intention de 150 jeunes à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse, publication de 10 articles dans des bulletins d'information électroniques, de 30 messages dans les médias sociaux et d'un communiqué de presse, et organisation de 3 activités de communication avec les médias qui contribueront à autonomiser les jeunes Iraquiens, à encourager et à promouvoir le développement et la participation des jeunes à la vie publique et à les aider à participer aux activités de consolidation de la paix
- Organisation d'une manifestation nationale de sensibilisation à l'intention de 150 jeunes à l'occasion de la Journée internationale des volontaires et publication, dans les médias sociaux, de 10 messages visant à promouvoir le volontariat et la participation des jeunes aux activités de consolidation de la paix
- Organisation d'une manifestation nationale de sensibilisation à l'intention de 100 responsables gouvernementaux, représentants de la société civile, journalistes et membres du public à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement. Publication de 5 articles dans des bulletins d'information électroniques, de 20 messages dans les médias sociaux et de 2 communiqués de presse, et organisation de 3 activités de communication, qui aideront à promouvoir la protection de l'environnement et les pratiques durables
- Contribution aux manifestions de sensibilisation organisées par des entités des Nations Unies et des acteurs extérieurs au système des Nations Unies qui contribueront à autonomiser les jeunes Iraquiens, à encourager et à promouvoir le développement et la participation des jeunes à la vie publique, à renforcer leurs compétences entrepreneuriales et à améliorer leur participation aux activités de consolidation de la paix
- Organisation, avec des entités des Nations Unies et des acteurs extérieurs au système des Nations Unies (comme TEDx Bagdad), de 3 manifestions de sensibilisation, qui contribueront à autonomiser les jeunes Iraquiens, à encourager et à promouvoir la participation des jeunes à la vie publique, à la création d'entreprises et aux activités de consolidation de la paix

Facteurs externes

43. La Mission devrait être en mesure d'atteindre ses objectifs si : a) le nouveau Gouvernement est constitué sans délai et celui-ci met au point un programme de réformes bien défini et fait montre de la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre ces réformes ; b) les conditions de sécurité permettent d'accéder aux populations touchées et aux principales parties prenantes en ce qui concerne l'application du mandat, et l'ONU dispose des ressources logistiques et des moyens de sécurité dont les membres de son personnel ont besoin pour offrir leurs services ; c) les parties prenantes, en particulier le nouveau Gouvernement, restent attachées à la réconciliation de la nation et de la société ; d) la volonté politique et le consensus parmi les représentants politiques sont suffisamment forts pour que ceux-ci achèvent l'élaboration du cadre institutionnel, réglementaire et juridique nécessaire à la mise en œuvre des réformes du secteur de la sécurité et à l'intégration des différentes milices et des acteurs non étatiques dans les forces de sécurité iraquiennes ; e) le nouveau Gouvernement demeure résolu à promouvoir le respect et la protection des droits de l'homme et de l'état de droit ; f) le nouveau Gouvernement demeure attaché à la mise en œuvre du plan national de développement pour la période 2018-2022 ; g) les relations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan sont normalisées, de manière à résoudre les différends entre les deux entités ; h) les capacités dont disposent les structures et les institutions nationales et infranationales sont suffisantes pour que le système des Nations Unies, le Gouvernement iraquien, le Gouvernement de la Région du Kurdistan et la société civile puissent continuer à dialoguer de façon à régler les questions relatives à la gouvernance, à la sécurité et à l'économie qui demeurent en suspens ; i) aucune catastrophe naturelle ou causée par l'homme n'affecte les ressources humaines et financières ; j) les événements se déroulant dans l'ensemble de la région n'ébranlent pas la stabilité politique interne de l'Iraq ; k) aucun conflit régional ne provoque de nouveaux déplacements massifs de population d'un pays à un autre ; l) les relations bilatérales entre l'Iraq et les pays voisins, notamment l'Arabie saoudite, la République islamique d'Iran et la Turquie, ne se dégradent pas à tel point que la MANUI ne serait plus en mesure de s'acquitter de son mandat ; m) les événements se déroulant en République arabe syrienne, ainsi que la concurrence régionale, ne déstabilisent pas l'Iraq et n'entravent pas les activités de la Mission.

III. Ressources nécessaires

A. Montant total des ressources nécessaires

Tableau 1
Total des ressources nécessaires (déduction faite des contributions du personnel)
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018			*2019*			
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*[a]	*Écart*	*Total*	*Dépenses non renouvelables*	*Variation 2018-2019*	*Total net*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3) = (2) – (1)*	*(4)*	*(5)*	*(6)=(4) – (1)*	*(7) = (4) + (3)*
Militaires et personnel de police	8 261,4	8 014,3	(247,1)	5 599,8	–	(2 661,6)	5 352,7
Personnel civil	79 524,9	84 046,7	4 521,8	77 941,9	–	(1 583,0)	82 463,7
Dépenses opérationnelles	20 843,7	20 514,8	(328,9)	22 234,0	–	1 390,3	21 905,1
Total	**108 630,0**	**112 575,8**	**3 945,8**	**105 775,7**	**–**	**(2 854,3)**	**109 721,5**

44. Le montant total des ressources demandées au titre de la MANUI pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 est estimé à 105 775 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel), soit une diminution nette de 2 854 300 dollars par rapport au montant approuvé pour 2018, comme il ressort des tableaux 1 et 16. La variation nette entre le montant demandé pour 2019 et le budget approuvé pour 2018 s'explique principalement par :

a) Une diminution nette des dépenses au titre des militaires et du personnel de police, qui tient essentiellement au recouvrement des coûts au titre des services fournis à l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'à la diminution des dépenses au titre du transport et du déploiement du matériel appartenant aux contingents et des rations en raison d'une réduction des tarifs contractuels ;

b) Une diminution nette des dépenses de personnel civil, qui tient essentiellement à une réduction nette de 52 postes, dont la suppression de 14 postes d'agents de sécurité financés sur la base du partage des coûts et le reclassement de trois postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national ;

c) Une augmentation nette des dépenses opérationnelles, s'expliquant principalement par la progression des dépenses au titre : i) des installations et des infrastructures, du fait de dépenses supérieures aux prévisions pour l'achat de matériel de sûreté et de sécurité et pour les frais de location et de sécurité des locaux du nouveau bureau à Mossoul ; ii) des fournitures, des services et du matériel divers, en raison du regroupement des services de fret à cette rubrique ; cette augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses afférentes aux opérations aériennes, consécutive à la réduction des tarifs contractuels de location et d'exploitation des moyens aériens et à la conclusion d'un accord de partage des coûts d'un appareil aérien entre la Mission et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen.

Ressources extrabudgétaires

45. La Mission a reçu 50,8 millions de dollars destinés à financer les activités liées à la construction du complexe intégré des Nations Unies décrites aux paragraphes 108 à 111 ci-dessous.

B. Effectifs nécessaires

Tableau 2
Total des effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2018	1	2	1	6	19	53	53	7	142	189	–	331	118	403	–	852
Effectif proposé pour 2019	1	2	1	6	18	51	55	6	140	174	–	314	104	380	2	800
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(2)**	**2**	**(1)**	**(2)**	**(15)**	**–**	**(17)**	**(14)**	**(23)**	**2**	**(52)**

Tableau d'effectifs proposé

46. Comme indiqué au tableau 2, l'effectif total demandé pour la MANUI pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019 est de 800 postes temporaires (soit une diminution nette de 52 postes), soit 314 soumis à recrutement international (140 administrateurs et 174 agents du service mobile), 484 soumis à recrutement national (104 administrateurs et 380 agents locaux) et 2 postes de Volontaires des Nations Unies, auxquels vient s'ajouter un effectif autorisé de 245 militaires affectés au groupe de gardes.

47. On trouvera dans le tableau 3 des précisions quant à l'évolution des effectifs par unité administrative. Le tableau 4 dresse la liste des postes approuvés et demandés par lieu d'affectation.

Taux de vacance

48. Il est proposé, aux fins de l'établissement des dépenses relatives aux traitements et des autres dépenses de personnel pour 2019, de retenir les taux de vacance annuels moyens ci-après : 1,0 % pour le personnel militaire, 10,8 % pour le personnel recruté sur le plan international, 6,2 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, 5,6 % pour les agents locaux et 35 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national.

49. Il est escompté que les taux de vacance effectifs moyens pour 2018 s'établissent comme suit : 1,2 % pour le personnel militaire, 6,3 % pour le personnel recruté sur le plan international, 7,6 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et 6,2 % pour les agents locaux.

Tableau 3
Modifications proposées concernant les effectifs, par unité administrative

Unité administrative	*Postes approuvés pour 2018*	*Modifications proposées*					*Postes proposés pour 2019*
		Suppression	*Création*	*Transfert*	*Reclassement*	*Variation nette*	
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général							
Équipe de direction	6	–	–	–	–	–	6
Groupe de la problématique femmes-hommes	2	–	–	–	–	–	2
Groupe de la protection des femmes	1	–	–	–	–	–	1
Groupe de la protection de l'enfance	2	–	–	–	–	–	2
Bureau du Chef de cabinet	30	(2)	1	–	–	(1)	29
Bureau des droits de l'homme	41	–	3	–	–	3	44
Bureau de l'information	19	–	–	–	–	–	19
Section de la sécurité	237	(14)	–	–	–	(14)	223
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale							
Équipe de direction	5	–	–	–	–	–	5
Bureau de liaison de Téhéran	4	–	–	–	–	–	4
Groupe conjoint de l'analyse	12	–	–	–	–	–	12
Bureau des affaires politiques	61	(2)	4	–	–	2	63
Bureau de l'assistance électorale	12	–	–	–	–	–	12
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires							
Équipe de direction	6	–	–	–	–	–	6
Groupe des opérations sur le terrain	35	(20)	–	(15)	–	(35)	–

Unité administrative	*Postes approuvés pour 2018*	*Modifications proposées*					*Postes proposés pour 2019*
		Suppression	*Création*	*Transfert*	*Reclassement*	*Variation nette*	
Groupe de la coordination	7	(2)	–	(5)	–	(7)	–
Bureau de la coordination du développement	–	–	–	20	–	20	20
Bureau du Chef de l'appui à la mission							
Équipe de direction	4	–	1	–	–	1	5
Groupe de l'environnement	–	–	1	–	–	1	1
Groupe du budget et des finances	7	(1)	–	(6)	–	(7)	–
Groupe de la gestion des marchés	2	–	–	(2)	–	(2)	–
Bureaux régionaux (Erbil, Kirkouk)	4	–	–	(4)	–	(4)	–
Groupe de la gestion de l'information	2	–	–	(2)	–	(2)	–
Groupe de la planification, du contrôle et de la mise en conformité	1	–	–	–	–	–	1
Section des ressources humaines	12	(1)	–	(11)	–	(12)	–
Gestion des opérations et des ressources							
Équipe de direction	6	–	–	–	–	–	6
Cellule logistique	–	–	–	2	–	2	2
Bureaux régionaux (Erbil, Kirkouk)	–	–	–	4	[a]	4	4
Section des technologies	–	(3)	–	48	[b, c]	45	45
Section des services médicaux	12	–	–	(12)	–	(12)	–
Groupe du soutien psychosocial	2	–	–	(2)	–	(2)	–
Section des ressources humaines	–	–	–	11	–	11	11
Groupe du budget et des finances	–	–	–	6	–	6	6
Section de la gestion des installations et des services	19	–	–	(19)	–	(19)	–
Section des achats	20	(3)	–	–	–	(3)	17
Section de la formation	5	–	–	–	–	–	5
Section de la gestion du matériel	22	(3)	–	(8)	–	(11)	11
Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services							
Équipe de direction	4	–	–	(2)	–	(2)	2
Section de la gestion centralisée des stocks	38	–	–	(18)	–	(18)	20
Section de la gestion des acquisitions	–	–	3	6	–	9	9
Groupe des approvisionnements essentiels	–	–	–	23	–	23	23
Section du génie et de la gestion des installations	38	–	–	18	[d]	18	56
Section du transport de surface	56	(5)	–	(1)	–	(6)	50
Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes	36	(4)	–	–	–	(4)	32
Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des communications	45	–	–	(45)	–	(45)	–
Section des services médicaux	–	–	1	14	[e]	15	15
Bureau d'appui commun de Koweït							
Section des ressources humaines	14	(4)	–	–	–	(4)	10

Unité administrative	Postes approuvés pour 2018	Modifications proposées					Postes proposés pour 2019
		Suppression	Création	Transfert	Reclassement	Variation nette	
Section des finances	16	(3)	1	–	–	(2)	14
Section des voyages	3	–	–	–	–	–	3
Bureau d'appui de New York							
Équipe Iraq de la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	4	–	–	–	–	–	4
Total	**852**	**(67)**	**15**	**–**	**–**	**(52)**	**800**

[a] Reclassement d'un poste P-3 de fonctionnaire d'administration en poste P-4 de fonctionnaire d'administration.
[b] Reclassement d'un poste d'assistant aux télécommunications (SM) en poste d'assistant aux télécommunications (AL).
[c] Reclassement d'un poste d'assistant informaticien (SM) en poste d'assistant informaticien (AL).
[d] Reclassement d'un poste de technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (AL) en poste d'ingénieur adjoint de 1re classe (AN).
[e] Reclassement d'un poste d'assistant administratif (SM) en poste d'assistant administratif (AL).

Tableau 4
Effectifs nécessaires par lieu d'affectation

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna-tional)	Adminis-trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2018																
Bagdad	1	2	1	5	14	35	32	4	94	121	–	215	63	200	–	478
Aéroport international de Bagdad	–	–	–	–	–	1	1	1	3	17	–	20	2	16	–	38
Bassora	–	–	–	–	–	2	1	–	3	1	–	4	5	10	–	19
Erbil	–	–	–	–	4	5	11	2	22	28	–	50	19	87	–	156
Kirkouk	–	–	–	–	–	3	5	–	8	14	–	22	5	20	–	47
Téhéran	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2	1	1	–	4
Amman	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	–	1	–	2
Mossoul	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	1	3	–	5
Najaf	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	3	2	–	6
Anbar	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2
Salaheddine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2
Diyala	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2
Ninive	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2
Dahouk	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2
Souleïmaniyé	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2
Babel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Karbala	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Qadissiyé	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Ouasset	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Dhi Qar	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Mouthanna	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Maïssan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Koweït	–	–	–	–	–	2	1	–	3	8	–	11	–	63	–	74
New York	–	–	–	–	–	2	2	–	4	–	–	4	–	–	–	4
Total	**1**	**2**	**1**	**6**	**19**	**53**	**53**	**7**	**142**	**189**	**–**	**331**	**118**	**403**	**–**	**852**
Effectif proposé pour 2019																
Bagdad	1	2	1	5	14	32	32	3	90	105	–	195	65	196	–	456
Aéroport international de Bagdad	–	–	–	–	–	1	1	–	2	15	–	17	1	15	–	33
Bassora	–	–	–	–	–	1	2	–	3	–	–	3	5	10	1	19
Erbil	–	–	–	–	4	6	9	2	21	22	–	43	19	80	1	143
Kirkouk	–	–	–	–	–	3	5	–	8	12	–	20	4	21	–	45
Téhéran	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2	1	1	–	4
Amman	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mossoul	–	–	–	–	–	2	2	–	4	12	–	16	–	6	–	22
Najaf	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	2	2	–	5
Anbar	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2
Salaheddine	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Diyala	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Ninive	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	2
Dahouk	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Souleïmaniyé	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Babel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Karbala	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Qadissiyé	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ouasset	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dhi Qar	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Mouthanna	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Maïssan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Koweït	–	–	–	–	–	2	2	1	5	8	–	13	–	49	–	62
New York	–	–	–	–	–	2	2	–	4	–	–	4	–	–	–	4
Total	**1**	**2**	**1**	**6**	**18**	**51**	**55**	**6**	**140**	**174**	**–**	**314**	**104**	**380**	**2**	**800**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(2)**	**2**	**(1)**	**(2)**	**(15)**	**–**	**(17)**	**(14)**	**(23)**	**2**	**(52)**

1. Représentant spécial du Secrétaire général

Tableau 5
Effectifs nécessaires : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Équipe de direction																
Effectif approuvé pour 2018	1	–	–	–	1		1	–	3	2	–	5	–	1	–	6
Effectif proposé pour 2019	1	–	–	–	1	–	1	–	3	2	–	5	–	1	–	6
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la problématique femmes-hommes																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	1	–	–	2
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	1	–	–	2
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection des femmes																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**1**	**–**	**–**	**2**
Groupe de la protection de l’enfance																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	1	–	–	2
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	1	–	–	2
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du Chef de cabinet																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	1	–	3	3	4	1	12	2	–	14	11	5	–	30
Effectif proposé pour 2019	–	–	1	–	3	2	5	–	11	2	–	13	11	5	–	29
Variation	–	–	–	–	–	(1)	1	(1)	(1)	–	–	(1)	–	–	–	(1)
Bureau des droits de l’homme																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	1	2	5	7	–	15	1	–	16	15	10	–	41
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	1	2	5	7	–	15	1	–	16	18	10	–	44
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	–	3

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Bureau de l'information																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	1	1	1	1	1	5	–	–	5	9	5	–	19
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	1	1	1	1	1	5	–	–	5	9	5	–	19
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	1	5	5	2	13	97	–	110	10	117	–	237
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	1	5	5	2	13	89	–	102	10	111	–	223
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(8)	–	(8)	–	(6)	–	(14)
Total																
Effectif approuvé pour 2018	1	–	1	2	10	15	18	4	51	102	–	153	47	138	–	338
Effectif proposé pour 2019	1	–	1	2	10	14	19	3	50	94	–	144	50	132	–	326
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**1**	**(1)**	**(1)**	**(8)**	**–**	**(9)**	**3**	**(6)**	**–**	**(12)**

50. Les unités administratives suivantes rendent compte directement au Représentant spécial du Secrétaire général :

a) Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, dont les membres sont les proches collaborateurs du Représentant spécial. Celui-ci est le chef de la Mission et il est chargé de veiller à l'exécution du mandat confié par le Conseil de sécurité. Il est également le responsable désigné par l'ONU pour les questions de sécurité en Iraq. Le Bureau est chargé de seconder le Représentant spécial dans tous les domaines d'activité de la Mission, et notamment de lui fournir un appui fonctionnel et administratif et d'assurer la liaison avec les composantes de la Mission et le Siège à New York ;

b) Le Groupe de la problématique femmes-hommes, qui prête conseil au Représentant spécial et aux hauts responsables de la Mission quant aux moyens d'assurer l'application effective des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, de la directive du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions sur le respect de l'égalité des sexes dans le cadre des opérations de maintien de la paix, et de la stratégie du Département des affaires politiques sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2016-2020, conçue à la suite des examens sur la paix et la sécurité effectués en 2015. Il donne également des conseils techniques aux composantes opérationnelles de la Mission afin de faciliter la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes et des questions d'égalité dans les activités de la Mission ;

c) Le Groupe de la protection des femmes, qui est chargé de mettre en place les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées aux conflits et d'aider le Gouvernement iraquien à appliquer,

en partenariat avec les entités des Nations Unies, les dispositions du communiqué conjoint sur la prévention et la répression de ces violences. Il importe d'accorder une attention particulière à cette question pour trouver de meilleurs moyens d'y faire face et d'aider celles qui en réchappent, s'assurer que les auteurs de ces violences répondent de leurs actes et que justice soit faite, et contribuer à la paix et à la stabilité en Iraq ;

d) Le Groupe de la protection de l'enfance, qui est chargé de prêter conseil au Représentant spécial, à la direction de la Mission et au Gouvernement iraquien quant aux questions relatives au sort des enfants en temps de conflit armé, ainsi qu'à la mise en place du mécanisme de surveillance et de communication de l'information concernant les six violations graves décrites dans la résolution 1261 (1999) du Conseil de sécurité et dans les résolutions thématiques adoptées ultérieurement sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Il mène aussi des campagnes de sensibilisation et organise des échanges pour s'attaquer au problème des violations graves et mettre en place des stratégies et des mécanismes pour y faire face, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans ses résolutions 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011) ;

e) Le Bureau du Chef de cabinet, qui est chargé de veiller à ce que les activités soient menées de façon intégrée et cohérente dans l'ensemble des domaines d'activité, composantes et sites de la Mission. Il est le principal interlocuteur du personnel de la Mission, de l'équipe de pays des Nations Unies, du Gouvernement iraquien, des ambassades et des autres partenaires internationaux et nationaux en ce qui concerne les questions de planification des programmes stratégiques et de coordination. À ce titre, il supervise les principaux mécanismes et rouages qui permettent à la Mission de s'acquitter de son mandat, en particulier pour ce qui est de la planification stratégique et opérationnelle, de la coordination des orientations, de l'aide juridique, de la prise de décisions au plus haut niveau et de la gestion de l'information. Il est également chargé d'assurer l'appui et le suivi concernant les questions administratives et protocolaires qui se rapportent aux déplacements du personnel et aux missions de haut niveau en Iraq. Il collabore avec divers acteurs internes et externes en ce qui concerne les processus de planification complexes et contrôle l'exécution des activités qui en découlent ; il participe à l'élaboration du budget de la Mission ainsi qu'à l'examen du cadre stratégique intégré, à l'exécution de celui-ci et au contrôle y relatif ; enfin, il coordonne l'appui de la Mission à l'Équipe spéciale intégrée pour l'Iraq, basée au Siège, et aux entités analogues concernant d'autres outils de planification essentiels, conformément à la Politique d'évaluation et de planification intégrées ;

f) Le Bureau des droits de l'homme, qui agit dans plusieurs domaines d'activités essentiels afin de pallier les lacunes en matière de droits de l'homme et d'état de droit qui sont à l'origine des cycles de violence que subit l'Iraq, à savoir la protection des civils contre les effets des conflits armés et du terrorisme ; la réforme complète du droit et des institutions de la justice pénale, notamment pour ce qui est de l'élaboration de mesures de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans le respect des droits de l'homme et de l'état de droit ; la justice transitionnelle et la réconciliation entre communautés ; la réforme complète de la législation et des politiques en matière de protection des femmes et des enfants contre les violences sexuelles et sexistes et les violences sexuelles liées aux conflits ; la réforme complète de la législation et des politiques en matière de protection des minorités et de pleine et égale participation de celles-ci à la vie politique, économique et sociale du pays ; le renforcement de la démocratie et la protection des droits économiques, sociaux et culturels ; le renforcement des capacités institutionnelles de l'État, notamment des institutions nationales des droits de l'homme, des commissions de la Chambre des députés, de l'appareil judiciaire, des ministères et des services responsables du

maintien de l'ordre. Le Bureau mène ses activités à partir de Bassora, Mossoul, Kirkouk, Erbil, Bagdad et Najaf ;

g) Le Bureau de l'information, qui est chargé de prêter conseil en matière de communication ainsi que de planifier et d'exécuter des activités y relatives à l'intention de la société iraquienne et des parties prenantes extérieures et intérieures, l'objet étant de faire mieux comprendre les tâches de la MANUI et le rôle des Nations Unies en Iraq, et d'aider l'Organisation à mieux appréhender la situation. Il mène ses activités à partir de Bagdad et des bureaux régionaux d'Erbil, de Kirkouk et de Mossoul, et chapeaute la mise en œuvre de la stratégie d'information intégrée de la Mission et les activités d'information et de sensibilisation en Iraq ;

h) La Section de la sécurité, qui est chargée d'assurer la sécurité du personnel de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Iraq. Elle veille à ce que les mandats et programmes des Nations Unies puissent être exécutés en toute sécurité dans un environnement propice. Elle est également chargée de dispenser une formation aux questions de sécurité à tous les membres du personnel des organismes relevant du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. De plus, elle administre un dispositif qui permet de suivre tous les membres du personnel lorsqu'ils se déplacent dans le pays, en sortent ou y entrent. Elle est dirigée par le conseiller principal pour la sécurité (D-1), dont le poste est inscrit au budget du Département de la sûreté et de la sécurité, et qui rend compte directement au Représentant spécial et au Département. Elle se compose de quatre unités administratives : le Groupe de la planification stratégique en matière de sécurité et de l'appui administratif (ou Bureau du conseiller principal pour la sécurité) ; le Groupe de liaison avec le Gouvernement iraquien ; le Groupe des enquêtes spéciales ; le Groupe d'appui et de coordination logistiques. Des membres du personnel de sécurité sont déployés à Bagdad et à l'aéroport international de cette ville, ainsi que dans les bureaux de Bassora, Erbil, Kirkouk, Mossoul et Najaf. Le conseiller adjoint pour la sécurité (opérations) (P-4), dont le poste est inscrit au budget du Département de la sûreté et de la sécurité, relève de la Section et supervise les groupes opérationnels ci-après :

i) Le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité, qui est responsable de la gestion de l'information touchant à la sécurité, de la planification des opérations, et de l'appui aux activités des organismes relevant du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Il se compose du Groupe des plans de sécurité, du Centre des opérations de sécurité et du Groupe de la coordination de l'information relative à la sécurité ;

ii) Le Groupe de la protection rapprochée, qui assure la protection individuelle de l'équipe de direction de la Mission et de membres du personnel des organismes relevant du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Il dispose de quatre équipes de sûreté rapprochée à Bagdad ;

iii) Les Groupes de coordination de la sécurité de zone, au nombre de quatre à Bagdad, à savoir : le Groupe de coordination de la sécurité de zone à Bagdad, le Sous-Groupe de la sécurité des locaux, la Base de soutien avancée de l'aéroport international de Bagdad et le Sous-Groupe de la sécurité de Najaf. Celui de la Région du Kurdistan, responsable des activités du centre opérationnel dans cette région, est dirigé par un agent responsable de la sécurité (P-4) dont le poste est inscrit au budget du Département de la sûreté et de la sécurité et qui assume les fonctions d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité pour la région. Les groupes de coordination de la sécurité de zone à Kirkouk, à Bassora et à Ninive sont chargés de coordonner les activités de sécurité des centres opérationnels de ces villes. Le Groupe de la sécurité au Koweït sert de base d'appui à la Section de la

sécurité en Iraq pour ce qui est de la liaison avec les autorités du pays hôte et avec le responsable désigné pour les questions de sécurité pour le Koweït.

Changements qu'il est proposé d'apporter à la structure de la Mission

51. En 2019, il est proposé d'apporter les changements suivants en ce qui concerne les effectifs des unités administratives qui rendent compte au Représentant spécial du Secrétaire général :

a) Bureau du Chef de cabinet :

i) Suppression d'un poste temporaire d'administrateur de programmes (P-4) et d'un poste temporaire de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint de 1re classe) (P-2), ce qui va dans le sens de la rationalisation des activités de la Mission et d'une utilisation plus optimale des ressources, étant donné que les fonctions de supervision précédemment assurées par le premier ont été confiées à l'assistant spécial (P-3) et à l'assistant personnel (Service mobile) et que les fonctions programmatiques du second ont été intégrées aux activités du spécialiste de la planification (P-4) et du spécialiste de la gestion des programmes (administrateur recruté sur le plan national) ;

ii) Création d'un poste temporaire de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3) chargé d'aider le chef du Groupe intégré déontologie et discipline dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités au titre du nouveau cadre de responsabilisation en matière de déontologie et de discipline, en assurant le contrôle interne de la qualité et en apportant au chef le soutien fonctionnel rendu nécessaire par l'augmentation de la charge de travail du Groupe. Sous la supervision du chef du Groupe, le titulaire coordonnerait l'établissement des rapports avec les points focaux et les autres composantes de la mission, examinerait tous les cas d'inconduite et formulerait des recommandations sur les mesures à prendre à cet égard. Il serait également chargé d'administrer le système de gestion des données relatives aux manquements constatés dans les différentes catégories de personnel et d'en assurer le suivi, de recevoir les allégations concernant d'éventuels cas d'inconduite et d'en assurer le traitement, de superviser d'autres membres de l'équipe, de concevoir et d'animer des activités de formation, de proposer des stratégies de prévention des manquements, de procéder à des estimations des risques, de recueillir et de communiquer des informations sur la qualité de vie et les loisirs du personnel et de coordonner, avec d'autres organismes des Nations Unies, la mise en place de mesures de soutien aux victimes ;

b) Bureau des droits de l'homme : création de trois postes temporaires de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national), en application du mandat de la MANUI en matière de promotion de l'établissement des responsabilités dans les cas de violations des droits de l'homme. Dotés d'une expérience juridique spécialisée dans les domaines du contrôle des procédures et de l'état de droit, les titulaires coopéreraient avec des représentants des systèmes judiciaire et pénitentiaire et formuleraient des conseils relatifs au cadre juridique et à la pratique du droit en vigueur dans le pays. La création de ces postes permettrait d'améliorer sensiblement la collecte de données à des fins d'analyse du point de vue du respect des garanties d'une procédure régulière et du droit à un procès équitable ainsi que la livraison de produits et l'organisation d'activités visant à aligner le cadre juridique iraquien sur les normes internationales applicables. Outre le suivi de la régularité des procédures, y compris de détention, et comme recommandé dans l'évaluation externe indépendante de la MANUI, les titulaires contribueraient au suivi des violences sexuelles liées aux conflits et à la communication d'informations sur ce sujet, en fournissant des conseils juridiques sur le code pénal et ses procédures,

l'objectif étant de donner à la Mission les moyens de soutenir les initiatives menées en faveur de l'application du principe de responsabilité et de remédier aux manquements à l'état de droit constatés en Iraq ;

c) Section de la sécurité :

i) Création d'un Groupe de coordination de la sécurité de zone pour Ninive. Basé à Mossoul, celui-ci serait chargé de procéder à des évaluations des conditions de sécurité, de mener à bien les procédures de gestion des risques de sécurité et d'assurer, avec les autorités locales, la coordination nécessaire à la conduite d'opérations des Nations Unies à Mossoul et dans les environs. Il est proposé que le Groupe soit dirigé par un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-4) transféré depuis Erbil. Compte tenu de la volatilité des conditions de sécurité dans la région, celui-ci serait assisté par un administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-3) qui occuperait les fonctions de coordonnateur adjoint des mesures de sécurité et assurerait la continuité des opérations. À cette fin, il est proposé de transférer un poste temporaire de coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-3) de Bassora à Mossoul. Il est également proposé de transférer trois postes temporaires d'agent de sécurité (Service mobile) d'Erbil à Mossoul, de façon à permettre l'exécution de fonctions d'appui essentielles, parmi lesquelles la mise en place de procédures de contrôle des accès, la mise en œuvre de mesures de sécurité physique et la prestation de services de sécurité informatique ;

ii) Transfert d'un poste d'agent responsable de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national) de l'aéroport international de Bagdad à Erbil, en remplacement du poste temporaire d'agent de sécurité (Service mobile) qu'il est proposé de transférer à Mossoul, de sorte à maintenir le niveau nécessaire des capacités en matière de sécurité ;

iii) Création de six postes temporaires d'opérateur radio (agent local) et de 10 postes temporaires d'assistant à la sécurité (agent local) financés par l'intermédiaire du mécanisme de partage des coûts avec l'équipe de pays des Nations Unies, dont les titulaires assureraient les fonctions d'agents de sécurité au complexe intégré des Nations Unies à Mossoul ;

iv) Création d'une Équipe de sûreté rapprochée chargée de fournir des services de protection pour toutes les missions en collaborant étroitement avec les forces de sécurité au niveau local. L'équipe assurerait également la protection de toutes les personnalités des Nations Unies se rendant à Mossoul et jouerait un rôle vital en tant qu'Équipe d'intervention d'urgence aux fins de l'évacuation des blessés et des malades. Elle serait composée de neuf agents de protection rapprochée (Service mobile) et d'un assistant de sécurité (agent local), étant entendu que les postes en question seraient transférés depuis les Équipes de sûreté rapprochée existantes ;

v) Poursuite de la rationalisation de la Section de la sécurité par le redimensionnement des ressources nécessaires pour appuyer la Mission et suppression de 14 postes temporaires, financés sur le mode du partage des coûts, dont les titulaires fournissent des services de sécurité à l'équipe de pays des Nations Unies : un opérateur radio (sécurité sur le terrain) (agent local, Bagdad), quatre assistants (sécurité sur le terrain) (agent local, Erbil), un assistant (sécurité sur le terrain) (agent local, Kirkouk), deux agents de protection rapprochée (Service mobile, Bagdad), quatre agents de sécurité (Service mobile, Bagdad), un agent de sécurité (Service mobile, Erbil) et un agent de protection rapprochée (Service mobile, Kirkouk).

Tableau 6
Équipe Iraq de la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest et Division des affaires électorales du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	2	2	–	4	–	–	4	–	–	–	4
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	2	2	–	4	–	–	4	–	–	–	4
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

52. L'Équipe Iraq de la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest et la Division des affaires électorales du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix offriront un soutien à la Mission depuis le Siège de l'Organisation, à New York. Au vu des incertitudes qui persistent en Iraq sur les plans politique et économique et sur celui de la sécurité, et au vu du rôle crucial qu'il joue dans le processus électoral, la réconciliation et les réformes aux niveaux national et régional, il est essentiel que le Département puisse continuer de fournir le soutien nécessaire. Il est notamment chargé de fournir des services d'appui opérationnel, d'aider à la définition et à la hiérarchisation d'objectifs stratégiques essentiels conformes au mandat de la Mission et aux besoins politiques et d'établir le dialogue avec des États Membres et d'autres partenaires majeurs sur les plans régional et international.

2. Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale

Tableau 7
Effectifs nécessaires : Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Équipe de direction																
Effectif approuvé pour 2018	–	1	–	1	–	2	1	–	5	1	–	6	1	2	–	9
Effectif proposé pour 2019	–	1	–	1	–	2	1	–	5	1	–	6	1	2	–	9
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**	–	–	–	**–**
Groupe conjoint de l'analyse																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	1	1	4	–	6	–	–	6	5	1	–	12

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	1	1	4	–	6	–	–	6	5	1	–	12
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**	–	–	–	**–**
Bureau des affaires politiques																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	1	3	11	6	1	22	1	–	23	25	13	–	61
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	1	2	11	7	1	22	1	–	23	26	12	2	63
Variation	–	–	–	–	(1)	–	1	–	**–**	–	–	**–**	1	(1)	2	**2**
Bureau de l’assistance électorale																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	1	2	2	–	–	5	–	–	5	2	5	–	12
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	1	2	2	–	–	5	–	–	5	2	5	–	12
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**	–	–	–	**–**
Total, Bureau de la Représentante spéciale adjointe																
Effectif approuvé pour 2018	–	1	–	3	6	16	11	1	38	2	–	40	33	21	–	94
Effectif proposé pour 2019	–	1	–	3	5	16	12	1	38	2	–	40	34	20	2	96
Variation	–	–	–	–	(1)	–	1	–	**–**	–	–	**–**	1	(1)	2	**2**

53. Les unités administratives suivantes rendent compte à la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l’assistance électorale :

a) Équipe de direction du Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l’assistance électorale : la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général dirige la composante politique de la MANUI et supervise les activités du Bureau des affaires politiques, du Bureau de l’assistance électorale, du Groupe conjoint de l’analyse et du bureau de liaison de Téhéran ;

b) Le Groupe conjoint de l’analyse, qui est chargé d’élaborer des analyses ciblées, intégrées et prospectives à l’intention de la Mission étant donné que les missions intégrées des Nations Unies doivent disposer d’une stratégie intégrée et de la capacité de coordonner et de recueillir des informations auprès de sources multiples pour conseiller les hauts responsables ;

c) Le Bureau des affaires politiques : le Bureau joue un rôle central dans les activités de sensibilisation et de communication de la Mission sur les questions politiques. Il fournit au Représentant spécial, à la Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l’assistance électorale, à d’autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies et au Siège de l’ONU des services de

planification et d'analyse stratégique des politiques et des opérations sur le long terme. Il assure la liaison avec les partis politiques, les pouvoirs publics, le Parlement, les conseils provinciaux, les représentants du corps diplomatique, les représentants de la société civile, des groupes de femmes, des minorités et des groupes de jeunes, les communautés locales partout en Iraq et les autres entités concernées. Il joue également un rôle de premier plan qui consiste, d'une part, à formuler des conseils, des orientations et des recommandations à l'intention des responsables de la Mission, et, d'autre part, à élaborer, organiser et mettre en œuvre diverses initiatives ayant pour objet de permettre à la Mission de s'acquitter de ses tâches essentielles, et à en assurer le suivi. Le Bureau apporte une contribution essentielle à l'appui d'importantes initiatives émanant du Gouvernement fédéral iraquien, notamment en facilitant le processus de réconciliation nationale grâce à la mobilisation de ses ressources, notamment au niveau local où il associe activement la population à l'action menée. Il s'emploie également à forger un consensus politique au sujet de projets de loi clef, de l'adoption annuelle du budget fédéral, des nominations à des postes dans plusieurs commissions indépendantes et du programme de réforme du Gouvernement. Il continuera à soutenir les initiatives en faveur de l'amélioration des relations entre Bagdad et Erbil, de la réforme du secteur de la sécurité, de la protection et de la promotion des droits des minorités, des initiatives de lutte contre l'idéologie extrémiste et de prévention des conflits, en usant des bons offices du Représentant spécial et de la Représentante spéciale adjointe. Il doit en outre mettre en œuvre des mesures politiques à l'appui des activités de stabilisation et de reconstruction menées par l'équipe de pays des Nations Unies dans les zones libérées du contrôle de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Le Bureau est composé de plusieurs équipes, à savoir l'équipe Réconciliation nationale (qui œuvre notamment dans le domaine des relations entre Bagdad et Erbil), l'équipe Activités régionales, l'équipe Appui parlementaire, l'équipe Provinces, l'équipe des Questions relatives aux minorités et l'équipe Suivi et analyse. Il s'entretient régulièrement avec les membres du corps diplomatique à Bagdad et s'emploie à faire en sorte que les acteurs internationaux adoptent des positions cohérentes concernant l'appui au Gouvernement iraquien. Le Bureau établit également des rapports analytiques et des rapports quotidiens, des télégrammes chiffrés hebdomadaires et thématiques destinés au Siège ainsi que les rapports trimestriels soumis par le Secrétaire général au Conseil de sécurité. Il mène ses activités depuis les bureaux de la MANUI à Bagdad, Bassora, Erbil, Mossoul et Kirkouk. En outre, 13 administrateurs sont basés dans les provinces de Babel, Karbala, Najaf, Salaheddine, Mouthanna, Diyala, Qadissiyé, Ouasset, Anbar, Maïssan, Dhi Qar et Dahouk ;

d) Le Bureau de l'assistance électorale est chargé d'appuyer les activités électorales menées par la Mission conformément à son mandat. Il formule des conseils de haut niveau sur le choix des politiques et fournit à la Haute Commission électorale indépendante une assistance technique ciblée aux fins de la préparation et de l'organisation des élections prévues en Iraq. Il collabore avec les commissions parlementaires et ministérielles chargées du contrôle des processus électoraux et de l'examen du cadre juridique et institutionnel des élections. Le Bureau soutient les initiatives visant à resserrer les liens entre les institutions électorales et les parties prenantes iraquiennes dans l'optique de rendre les processus électoraux plus inclusifs, plus transparents et plus crédibles. Les spécialistes de l'assistance électorale sont actuellement basés à Bagdad, Erbil et New York.

Changements qu'il est proposé d'apporter à la structure de la Mission

54. En 2019, il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs des unités administratives qui rendent compte à la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale :

Bureau des affaires politiques :

a) Création d'un poste temporaire de spécialiste des questions politiques (administrateur recruté sur le plan national) à Kirkouk, où l'environnement politique et social est devenu encore plus complexe à la suite du référendum du 25 septembre 2017 sur l'indépendance de la Région du Kurdistan. Des problèmes existant de longue date, tels que les frontières intérieures contestées, la distribution des revenus du pétrole et l'influence régionale dans la zone, se sont notamment aggravés et se répercutent sur les relations entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan. Il s'avère donc nécessaire de mettre en œuvre des moyens supplémentaires à l'appui des activités du Bureau et du règlement des nouvelles difficultés qui se présentent dans la région ;

b) Création de deux postes temporaires d'assistant aux affaires politiques (Volontaire des Nations Unies), l'un à Bassora et l'autre à Erbil. Ces volontaires des Nations Unies participeront à des activités de recherche et de veille média, à l'élaboration de rapports et de notes de synthèse et seront également chargés d'organiser des réunions avec des acteurs de la vie politique, des représentants de la communauté internationale et autres figures politiques, de prêter main-forte aux équipes et aux missions se rendant sur place et de fournir des services d'interprétation ;

c) Fermeture du bureau de liaison d'Amman et suppression subséquente de deux postes temporaires, à savoir un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) et un poste d'assistant multilingue (agent local). Créé en vue d'entretenir le dialogue avec des personnalités politiques iraquiennes de premier plan basées en Jordanie, le bureau d'Amman n'a plus lieu d'exister à présent que la majorité de la diaspora politique du pays est rentrée à Bagdad ;

d) Création, à Mossoul, d'un poste temporaire de spécialiste des affaires politiques (P-3) dont le titulaire apportera un appui technique au chef de bureau et le remplacera en cas d'absence. C'est au chef de bureau qu'il revient de représenter la Mission, de suivre l'évolution de la situation politique et de coordonner les activités du bureau de Mossoul ; le spécialiste des affaires politiques (P-3), quant à lui, serait chargé de nouer des contacts avec les minorités et de participer au règlement des conflits touchant notamment à la question extrêmement sensible des zones dites « contestées ».

3. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et des affaires humanitaires

Tableau 8

Effectifs nécessaires : Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée du développement et des affaires humanitaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Équipe de direction																
Effectif approuvé pour 2018	–	1	–	–	–	2	1	–	4	1	–	5	–	1	–	6

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif proposé pour 2019	–	1	–	–	–	2	1	–	4	1	–	5	–	1	–	6
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Groupe des opérations sur le terrain																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	3	2	–	5	–	–	5	28	2	–	35
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(3)**	**(2)**	**–**	**(5)**	**–**	**–**	**(5)**	**(28)**	**(2)**	**–**	**(35)**
Groupe de la coordination																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	1	1	2	1	5	1	–	6	1	–	–	7
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**(2)**	**(1)**	**(5)**	**(1)**	**–**	**(6)**	**(1)**	**–**	**–**	**(7)**
Bureau de la coordination du développement																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	1	2	4	1	8	–	–	8	10	2	–	20
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**2**	**4**	**1**	**8**	**–**	**–**	**8**	**10**	**2**	**–**	**20**
Total, Bureau de la Représentante spéciale adjointe																
Effectif approuvé pour 2018	–	1	–	–	1	6	5	1	14	2	–	16	29	3	–	48
Effectif proposé pour 2019	–	1	–	–	1	4	5	1	12	1	–	13	10	3	–	26
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**–**	**(2)**	**(1)**	**–**	**(3)**	**(19)**	**–**	**–**	**(22)**

55. La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée du développement et des affaires humanitaires assume les responsabilités de Coordonnatrice résidente des Nations Unies, de Coordonnatrice des opérations humanitaires des Nations Unies et de Représentante résidente du PNUD, et dirige l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire. Elle s'occupe en outre des tâches prioritaires fixées dans son mandat, notamment la coordination de l'action humanitaire, l'appui à la stabilisation dans les zones libérées et au retour des populations déplacées, la promotion et la facilitation de la cohésion sociale et de la réconciliation, et la coordination de l'appui aux activités de relèvement et de développement, au programme de reconstruction du Gouvernement et au plan national de développement. La Représentante spéciale adjointe est chargée d'orienter l'action du système des Nations Unies tant du point de vue de la stratégie que de la

planification, de l'exécution et du suivi des programmes de développement, comme indiqué dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et dans le cadre stratégique intégré. Elle coordonne et supervise également les communications conjointes, les activités de sensibilisation et de mobilisation des ressources.

56. Les unités administratives suivantes rendent compte à la Représentante spéciale adjointe :

a) L'équipe de direction du Bureau de la Représentante spéciale adjointe est chargée de l'administration et de la gestion du Bureau de la Représentante spéciale adjointe, Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice des opérations humanitaires et coordonne, facilite et planifie les activités de celle-ci ;

b) Le Bureau de la coordination du développement aide la Représentante spéciale adjointe, Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice des opérations humanitaires à s'acquitter des tâches associées à la fonction de coordonnatrice résidente. Il favorise la coordination interorganisation dans le système des Nations Unies en concevant des mécanismes d'élaboration de politiques, de planification et de coordination et en veillant à leur bon fonctionnement. Cet appui se décline dans les domaines de la planification stratégique, de la gestion des programmes et des opérations, de la formulation d'orientations générales, de la gestion du savoir, de la sensibilisation et de la communication, et tend globalement à renforcer la cohérence de l'action de l'Organisation et l'efficacité des programmes, dans l'optique d'obtenir de meilleurs résultats. Le Bureau est chargé de fournir un appui au Gouvernement iraquien et de faire le lien entre l'ONU et les responsables du Gouvernement iraquien chargés de la coordination de la mise en œuvre du plan national de développement; de superviser tous les cadres de stratégie et de planification pertinents ; de faciliter la coordination entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, y compris les activités intégrées dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le cadre stratégique intégré ; et de faciliter les relations avec les donateurs, le Gouvernement et d'autres parties prenantes concernant les priorités en matière de développement et de reconstruction.

57. Le Bureau de la coordination du développement fournit un appui en matière de coordination et d'information à la Mission, à l'équipe de pays des Nations Unies, aux autorités gouvernementales et aux partenaires de développement dans les provinces prioritaires. Il appuie également les actions de stabilisation entreprises dans les zones libérées, favorise le retour volontaire des déplacés dans de bonnes conditions de sécurité, facilite les activités de relèvement et le programme de développement du Gouvernement, et agit en concertation avec les organisations non gouvernementales, les associations locales et les partenaires donateurs afin d'assurer la cohérence des initiatives et des contacts pris aux niveaux des provinces, des districts et des villes. Il œuvre dans 10 provinces prioritaires depuis ses bureaux de Bagdad, Anbar, Diyala, Salaheddine, Ninive, Erbil et Bassora.

Changements qu'il est proposé d'apporter à la structure de la Mission

58. En application d'une recommandation issue de l'évaluation externe indépendante de la MANUI portant sur l'examen et la suppression progressive du Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire, le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat ont organisé en mai 2018 une mission d'évaluation conjointe du Bureau intégré visant à formuler des recommandations sur sa réorientation et sa restructuration. À l'issue de cette évaluation, il a été recommandé de réorienter les activités du Bureau intégré, en les faisant porter en priorité sur la reprise de l'activité et le développement, de renommer le Bureau de sorte à refléter son ancrage géographique, et de réduire globalement ses effectifs.

59. En 2019, il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs des unités administratives qui rendent compte à la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargée du développement et des affaires humanitaires : le Bureau intégré de coordination des activités d'aide au développement et d'assistance humanitaire serait remplacé par le Bureau de la coordination du développement, issu de la fusion du Groupe des opérations sur le terrain et du Groupe de la coordination. Le Bureau se chargerait de maintenir et de renforcer les partenariats stratégiques, de mettre au point des outils de planification, de communication des informations et de sensibilisation à l'appui des priorités de développement définies par le Gouvernement, de faciliter le suivi des progrès accomplis en matière de développement dans le pays et de favoriser la coordination des opérations des Nations Unies, afin d'en renforcer la cohérence, de même que celle des activités programmatiques et opérationnelles. La fusion du Groupe des opérations sur le terrain et du Groupe de la coordination en une seule entité entraînerait également une réduction des effectifs, le nombre de postes temporaires devant passer de 42 à 20. La portée des activités du Bureau serait ciblée sur 10 provinces prioritaires plutôt que sur les 18 précédemment couvertes. En conséquence, il est proposé de supprimer un poste temporaire de spécialiste des affaires civiles (P-4) à Bagdad et un poste temporaire de spécialiste des affaires humanitaires (P-4) à Bassora. Il est également proposé de supprimer 1 poste temporaire d'assistant administratif (agent local) à Bagdad et 19 postes temporaires d'administrateur recruté sur le plan national, à savoir : deux à Bagdad, un à Salaheddine, un à Diyala, un à Ouasset, un à Babel, un à Karbala, un à Najaf, un à Qadissiyé, deux à Dahouk, deux à As Soulaïmaniyah, un à Erbil, un à Mossoul, deux à Maïssan, et un à Mouthanna.

4. Appui à la Mission

Tableau 9
Effectifs nécessaires pour l'appui à la Mission

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	1	2	12	16	1	32	77	–	109	9	217	–	335
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	1	2	13	16	–	32	70	–	102	10	209	–	321
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**(1)**	**–**	**(7)**	**–**	**(7)**	**1**	**(8)**	**–**	**(14)**

60. L'appui à la mission relève de la responsabilité du Chef de l'appui à la mission, qui coordonne et supervise les travaux des trois principaux services : le Bureau du Chef de l'appui à la mission, le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et Prestation de services et le pilier Gestion des opérations et des ressources.

61. Le Chef de l'appui à la mission est le principal conseiller du Chef de la Mission pour toutes les questions d'appui administratif et technique. Il est secondé par le Chef de la gestion des opérations et des ressources, chargé d'assurer la coordination et le contrôle des opérations et de veiller à ce que les services d'appui essentiels soient fournis aux clients, et par le Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de la prestation de services, chargé de gérer et de coordonner les flux de biens et de services de la chaîne d'approvisionnement et la fourniture de services techniques.

62. La composante appui à la mission continuera de s'employer à remanier progressivement ses structures organisationnelles, conformément à la restructuration des services d'appui de l'ensemble des missions. Dans le cadre de cet exercice, il est proposé de créer en 2019 une Section de la gestion des acquisitions, une Cellule de la logistique et un Groupe des approvisionnements essentiels à l'aide d'effectifs que doivent fournir des unités en place afin d'améliorer encore la planification des acquisitions, de la gestion des contrats et des fonctions logistiques. Un nouveau Groupe de l'environnement sera chargé d'exploiter et d'améliorer les progrès considérables déjà faits par la Mission dans le domaine de l'environnement et d'assurer le contrôle et la coordination de l'application des politiques relatives à l'environnement et à la gestion des déchets du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, ainsi que de la stratégie pour l'environnement de ce dernier, et de fournir des conseils à ce sujet. En outre, il est proposé de procéder à une restructuration globale des rapports hiérarchiques au sein de la composante afin de standardiser la fourniture des services.

63. S'agissant du pilier Gestion des opérations et des ressources, il est proposé d'y transférer quatre unités administratives relevant actuellement du Bureau du Chef de l'appui à la mission (à savoir la Section des ressources humaines, le Groupe du budget et des finances, les bureaux régionaux et le Groupe de la gestion de l'information). Il est également proposé d'y transférer la Section des technologies (ancienne Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications), qui relevait auparavant du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services, et de la fusionner avec le Groupe de la gestion de l'information.

64. S'agissant du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services, il est proposé d'y transférer trois unités du pilier Gestion des opérations et des ressources (à savoir la Section de la gestion des installations et des services, la Section des services médicaux et le Groupe du soutien psychosocial). La Section de la gestion des installations et des services serait fusionnée avec la Section du génie et la Section des services médicaux avec le Groupe du soutien psychosocial. En outre, toujours dans le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services, il est proposé de créer une Cellule de la logistique et un nouveau Groupe des approvisionnements essentiels et de transférer le Groupe de la gestion des marchés depuis le Bureau du Chef de l'appui à la mission afin de contribuer à la formation de la Section de la gestion des acquisitions.

65. L'équipe de direction de la composante appui à la mission continuera d'exercer les fonctions internes essentielles qui exigent une présence sur place et se positionnera de façon à fournir au Représentant spécial du Secrétaire général de meilleurs services, conseils et appuis.

66. Dans le tableau 10 ci-dessous, on trouvera une vue d'ensemble de la restructuration proposée de l'appui à la mission.

Tableau 10
Récapitulatif des changements organisationnels proposés dans le cadre de la restructuration de l'appui à la mission

Unité administrative	*De*	*À*
Groupe du budget et des finances	Bureau du Chef de l'appui à la mission	Gestion des opérations et des ressources
Groupe de la gestion des marchés[a]	Bureau du Chef de l'appui à la mission	Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services

Unité administrative	*De*	*À*
Bureaux régionaux	Bureau du Chef de l'appui à la mission	Gestion des opérations et des ressources
Groupe de la gestion de l'information[b]	Bureau du Chef de l'appui à la mission	Gestion des opérations et des ressources
Section des ressources humaines	Bureau du Chef de l'appui à la mission	Gestion des opérations et des ressources
Section des services médicaux	Gestion des opérations et des ressources	Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services
Groupe du soutien psychosocial[c]	Gestion des opérations et des ressources	Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services
Section de la gestion des installations et des services[d]	Gestion des opérations et des ressources	Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services
Section des technologies[e]	Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services	Gestion des opérations et des ressources
Groupe de l'environnement	Sans objet[f]	Bureau du Chef de l'appui à la mission
Cellule de la logistique	Sans objet[f]	Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services
Section de la gestion des acquisitions	Sans objet[f]	Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services
Groupe des approvisionnements essentiels	Sans objet[f]	Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services

[a] Fusionné avec la Section de la gestion des acquisitions.
[b] Fusionné avec la Section des technologies.
[c] Fusionné avec la Section des services médicaux.
[d] Fusionnée avec la Section du génie.
[e] Ancienne Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications.
[f] Nouvelle unité administrative.

Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission

Tableau 11
Effectifs nécessaires : Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Équipe de direction																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	1	–	1	1	–	3	1	–	4	–	–	–	4
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	1	–	1	1	–	3	1	–	4	–	1	–	5
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**
Groupe de la gestion des marchés																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	1	–	2
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**–**	**(2)**
Bureaux régionaux (Erbil et Kirkouk)																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	2	–	2	–	–	2	–	2	–	4
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**	**–**	**(4)**
Groupe de la gestion de l'information																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**(2)**	–	**(2)**	–	–	–	**(2)**
Groupe de la planification, du contrôle et de la mise en conformité																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Groupe de l'environnement																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	–	–	1
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**1**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Groupe du budget et des finances																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	1	1	–	2	2	–	4	–	3	–	7
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**–**	**(2)**	**(2)**	**–**	**(4)**	**–**	**(3)**	**–**	**(7)**
Section des ressources humaines																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	1	–	–	1	5	–	6	1	5	–	12
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	**(5)**	**–**	**(6)**	**(1)**	**(5)**	**–**	**(12)**
Total																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	1	–	3	5	–	9	11	–	20	1	11	–	32
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	1	–	1	2	–	4	2	–	6	–	1	–	7
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**(3)**	**–**	**(5)**	**(9)**	**–**	**(14)**	**(1)**	**(10)**	**–**	**(25)**

67. Les unités administratives suivantes de la Mission rendent compte directement au Chef de l'appui à la mission :

a) L'équipe de direction du Bureau du Chef de l'appui à la mission, avec laquelle ce dernier continuera de fournir des conseils stratégiques aux hauts responsables de la Mission concernant l'appui nécessaire à l'accomplissement du mandat, y compris l'application de la stratégie globale d'appui aux missions, en matière de gestion, de logistique et d'administration ;

b) Le Groupe de la planification, du contrôle et de la mise en conformité, qui est chargé d'exécuter l'ensemble des tâches de planification dans tous les domaines de l'appui à la mission et de renforcer les fonctions de contrôle, de coordination et de mise en conformité pour faire en sorte que la Mission respecte toutes les dispositions énoncées notamment dans les circulaires administratives, les directives et les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne ;

c) Le Groupe de l'environnement, qui, alors que le quartier général de la Mission a été agrandi et accueille un personnel plus nombreux, doit veiller à ce que les efforts de la Mission en faveur de l'environnement soient complémentaires et coordonnés et à ce qu'ils permettent à celle-ci de réduire encore son empreinte carbone. Il assurera le contrôle, le suivi et la coordination de l'application des politiques relatives à l'environnement et à la gestion des déchets du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, ainsi que de la stratégie pour l'environnement de ce dernier. Il examinera régulièrement les sites pour trouver des moyens d'améliorer l'efficacité et de réduire les risques pour la

santé et l'environnement et fournira des conseils aux groupes et aux sections chargés d'appliquer les directives pertinentes, ainsi qu'aux groupes de gardes des Nations Unies.

Changements qu'il est proposé d'apporter à la structure d'appui à la mission

68. En 2019, il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs des unités administratives qui rendent compte au Bureau du Chef de l'appui à la mission :

a) Équipe de direction :

i) Créer un poste d'assistant administratif principal (agent local), dont le titulaire sera chargé de fournir un appui administratif à l'équipe de direction et de remplacer l'assistant administratif (agent du Service mobile) en cas d'absence ;

ii) Créer un Groupe de l'environnement et un poste de Spécialiste des questions d'environnement (P-3) afin de permettre à la Mission de réduire son empreinte carbone et d'essayer de se mettre en conformité avec la norme ISO 14001 ;

b) Groupe de la gestion de l'information : transférer le Groupe à la Section des technologies pour que la chaîne de responsabilité soit propice à une prestation de services efficace ;

c) Section des ressources humaines, Groupe du budget et des finances et bureaux régionaux (Erbil et Kirkouk) : dans le cadre de la restructuration de l'ensemble des services d'appui à la mission, transférer ces unités administratives au pilier Gestion des opérations et des ressources, où elles relèveront du Chef de la gestion des opérations et des ressources ;

d) Groupe de la gestion des marchés : transférer le Groupe à la Section de la gestion des acquisitions du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services.

Gestion des opérations et des ressources

Tableau 12
Effectifs nécessaires : Gestion des opérations et des ressources

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Équipe de direction																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2	–	4	–	6
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2	–	4	–	6
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Cellule de la logistique																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	1	–	2
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**2**
Section des technologies																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	1	2	–	3	11	–	14	2	29	–	45
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**2**	**–**	**3**	**11**	**–**	**14**	**2**	**29**	**–**	**45**
Section des services médicaux																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	1	4	–	5	4	–	9	–	3	–	12
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(4)**	**–**	**(5)**	**(4)**	**–**	**(9)**	**–**	**(3)**	**–**	**(12)**
Bureaux régionaux (Erbil et Kirkouk)																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	–	2	–	4
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**–**	**2**	**–**	**–**	**2**	**–**	**2**	**–**	**4**
Section des ressources humaines																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	1	–	–	1	5	–	6	1	4	–	11
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**5**	**–**	**6**	**1**	**4**	**–**	**11**
Groupe du budget et des finances																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	–	4	2	–	6
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**–**	**2**	**–**	**–**	**–**	**4**	**2**	**–**	**6**
Groupe du soutien psychosocial																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	2	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**–**	**(2)**	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**–**	**–**	**(2)**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Section de la gestion des installations et des services																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–	6	–	6	–	13	–	19
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(6)**	**–**	**(6)**	**–**	**(13)**	**–**	**(19)**
Section des achats																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	1	–	–	1	4	–	5	1	14	–	20
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	1	–	–	1	3	–	4	1	12	–	17
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**–**	**(2)**	**–**	**(3)**
Section de la formation																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	1	–	–	1	1	–	2	1	2	–	5
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	1	–	–	1	1	–	2	1	2	–	5
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section de la gestion du matériel																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	1	–	–	1	7	–	8	–	14	–	22
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	1	–	–	1	4	–	5	–	6	–	11
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(3)**	**–**	**(3)**	**–**	**(8)**	**–**	**(11)**
Total																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	1	5	5	–	11	23	–	34	2	50	–	86
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	1	8	4	–	13	27	–	40	5	62	–	107
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**	**(1)**	**–**	**2**	**4**	**–**	**6**	**3**	**12**	**–**	**21**

69. Les unités administratives énumérées ci-après rendent directement compte au Chef de la gestion des opérations et des ressources, qui est chargé de fournir un appui général et de gérer les opérations et les ressources de la Mission :

a) La Section des achats, qui est chargée d'assurer la coordination efficace et à moindre frais des opérations d'achat, de la livraison de biens et de la prestation de services à la Mission et qui est composée de quatre unités implantées à Bagdad, à Erbil et à Koweït ;

b) La Section de la formation, qui est chargée d'appliquer la politique de l'ONU en matière de formation et de perfectionnement afin de permettre aux membres

du personnel de la MANUI d'améliorer leurs compétences, de se perfectionner et d'élargir ainsi leurs perspectives de carrière, notamment en coordonnant les formations internes et externes. Elle a des bureaux à Erbil, à Bagdad et à Koweït ;

c) La Section de la gestion du matériel, qui est chargée de fournir des services d'appui relatifs au contrôle du matériel, au traitement des réclamations, aux interventions du Comité de contrôle du matériel et à la gestion des immobilisations corporelles. Elle comprend deux unités : i) le Groupe du contrôle du matériel et des stocks (Bagdad, Koweït et Erbil) et ii) le Groupe du Comité des réclamations et du Comité de contrôle du matériel (Bagdad et Koweït) ;

d) La Section des ressources humaines, qui est chargée de gérer les ressources humaines de la Mission. Le responsable des ressources humaines exerce les fonctions de conseiller en ce qui concerne les politiques et les pratiques de la Mission dans le domaine des ressources humaines et se concerte avec le Bureau d'appui commun de Koweït pour faire en sorte que les services au personnel soient efficaces et rapides. La Section comprend le Groupe du recrutement, le guichet clients, l'Unité de soutien spécialisé, la Cellule des données sur le personnel et la Cellule chargée des questions de qualité de vie du personnel ;

e) Le Groupe du budget et des finances, qui est chargé d'appliquer les politiques et les procédures budgétaires, d'établir le budget de la Mission, de contrôler et d'exécuter le budget approuvé, de superviser l'exécution du budget du Fonds d'affectation spéciale pour la construction et la rénovation du complexe des Nations Unies à Bagdad, et d'établir divers rapports et analyses ;

f) Les bureaux régionaux (Erbil et Kirkouk), qui sont chargés de mener des activités d'appui opérationnel depuis le bureau régional de la MANUI à Erbil et le site de la Mission à Kirkouk ;

g) La Section des technologies (ancienne Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications) qui est chargée de la planification, de l'installation et de l'entretien de l'ensemble des infrastructures et systèmes d'information géospatiale, d'informatique et de télécommunications dans la zone de la Mission ;

h) La Cellule de la logistique, dont les fonctions relevaient auparavant du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services.

Changements qu'il est proposé d'apporter à la structure d'appui à la mission

70. En 2019, il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs des unités administratives qui relèvent directement du Chef de la gestion des opérations et des ressources :

a) Section des ressources humaines, Groupe du budget et des finances et bureaux régionaux (Erbil et Kirkouk) :

i) Dans le cadre de la restructuration des services d'appui de l'ensemble des missions de l'ONU, il est proposé de transférer la direction de la Section des ressources humaines, du Groupe du budget et des finances et des bureaux régionaux (Erbil et Kirkouk) du Bureau du Chef de l'appui à la mission au pilier Gestion des opérations et des ressources, où elle ressortira du Chef de la gestion des opérations et des ressources ;

ii) Il est aussi proposé de supprimer deux postes d'agent local (un poste d'assistant (finances) au Groupe du budget et des finances et un poste d'assistant chargé des ressources humaines à la Section des ressources humaines) car il a été déterminé que la prise en charge par d'autres membres du personnel d'appui

des fonctions rattachées à chacun de ces postes n'occasionnerait pas de perte d'efficience ;

iii) Étant donné que la présence de la Mission augmente du fait de l'élargissement de la Mission à Mossoul et de la nécessité d'offrir des fonctions d'appui à la mission depuis Erbil, il est également proposé de reclasser de P-3 à P-4 un poste de responsable régional de l'appui à la mission au bureau régional d'Erbil. Ce reclassement est justifié par l'augmentation de la portée et de la complexité des fonctions d'appui aux bureaux d'Erbil et de Mossoul associées au poste, notamment : superviser l'ensemble des opérations d'appui à la mission du bureau régional de Kirkouk ; fournir un appui logistique et administratif au bureau de la Mission à Mossoul, où aucun membre de l'équipe d'appui à la mission ne sera déployé ; renforcer la coordination et les interactions avec l'équipe de pays des Nations Unies située à Erbil et nouer des relations avec les autorités locales et d'autres organisations sur place ; assurer un appui logistique et administratif aux principales opérations qui doivent être menées en 2019 par l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes ;

b) Section des services médicaux et Groupe de soutien psychosocial : dans le cadre de l'adoption de la nouvelle structure d'appui commune à toutes les missions, il est proposé de fusionner ces deux unités administratives et de les transférer au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services ;

c) Section de la gestion du matériel :

i) Il est proposé de supprimer deux postes d'assistant aux réclamations (un agent du Service mobile et un agent local) et un poste d'assistant à la réception et à l'inspection (agent local). Ces postes sont vacants et il a été établi que les fonctions correspondantes n'étaient plus nécessaires ;

ii) Il est proposé de transférer huit postes à la Section de la gestion centralisée des stocks dans le cadre de la réorganisation des fonctions d'appui de toutes les missions, comme suit : un poste de superviseur des activités de réception et d'inspection (agent du Service mobile) à Bagdad, deux postes d'assistant à la réception et à l'inspection (agent local) à Bagdad, un poste d'assistant à la réception et à l'inspection (agent du Service mobile) à Erbil, deux postes d'assistant à la réception et à l'inspection (agent local) à Erbil, un poste d'assistant à la réception et à l'inspection (agent local) à Koweït et un poste d'assistant à la cession du matériel (agent local) à Bagdad ;

d) Section de la gestion des installations et des services : dans le cadre de la restructuration des fonctions d'appui de l'ensemble des missions, il est proposé de transférer cette section au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services et de la fusionner avec la Section du génie ;

e) Section des achats : dans le cadre de la restructuration des services d'appui à la mission, il est proposé de réorganiser la Section en trois unités au lieu de quatre et de supprimer trois postes, à savoir deux postes d'assistant aux achats (agent local) et un poste de fonctionnaire chargé des achats (agent du Service mobile) ;

f) Section des technologies : dans le cadre de la mise en place de la nouvelle structure d'appui commune à toutes les missions, il est proposé de transférer la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services au pilier Gestion des opérations et des ressources et de la renommer Section des technologies. En outre, il est proposé d'effectuer les changements suivants :

i) Transférer le Groupe de la gestion de l'information, qui compte deux postes d'assistant de gestion de l'information (Service mobile), du Bureau du Chef de l'appui à la mission à la Section des technologies ;

ii) Transformer en postes soumis à recrutement national un poste d'assistant aux télécommunications (Service mobile) à la Base de soutien avancée de l'Aéroport international de Bagdad et un poste d'assistant informaticien (Service mobile) à Erbil ;

iii) Transférer un poste d'assistant informaticien (Service mobile) de Bagdad à l'Aéroport international de Bagdad, où le ou la titulaire fournira des services d'appui en matière d'infrastructure informatique et de prestation de services ;

iv) Transférer les fonctions d'appui au système de surveillance de sécurité de la Section de la gestion centralisée des stocks à la Section des technologies et, par conséquent, un poste d'assistant aux fournitures (agent local) de la Section de la gestion centralisée des stocks à la Section des technologies ;

v) Supprimer un poste de spécialiste de l'information géographique (administrateur recruté sur le plan national) basé à Bagdad, étant donné que les fonctions qui y sont associées ne seront plus requises ;

vi) Supprimer deux postes d'assistant informaticien (agent local), l'un à Bagdad et l'autre au bureau de Koweït ;

g) Cellule de la logistique : il est proposé de charger une nouvelle Cellule de la logistique indépendante d'assurer des fonctions qui relevaient auparavant du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services. Cette cellule coordonnerait la logistique pour certaines opérations et activités de la Mission. Elle gérerait aussi le déploiement du groupe de gardes des Nations Unies auprès de la Mission, ainsi que les tâches connexes relatives aux voyages et aux visas. Elle comprendrait un logisticien (P-3) et un assistant administratif (agent local), qui seraient transférés depuis l'équipe de direction du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services.

Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services

Tableau 13
Effectifs nécessaires : gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Équipe de direction																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	–	2	–	2	–	4
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	–	1	–	2
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**–**	**(2)**
Section de la gestion centralisée des stocks																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	1	–	–	1	9	–	10	2	26	–	38

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	1	–	–	1	5	–	6	1	13	–	20
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(4)**	**–**	**(4)**	**(1)**	**(13)**	**–**	**(18)**
Section de la gestion des acquisitions																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**	–	–	–	**–**
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	1	–	1	2	–	3	–	6	–	9
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**2**	**–**	**3**	**–**	**6**	**–**	**9**
Groupe des approvisionnements essentiels																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**	–	–	–	**–**
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4	–	4	1	18	–	23
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**	**–**	**4**	**1**	**18**	**–**	**23**
Section du génie et de la gestion des installations																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	1	2	–	3	2	–	5	–	33	–	38
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	1	2	–	3	8	–	11	1	44	–	56
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6**	**–**	**6**	**1**	**11**	**–**	**18**
Section du transport de surface																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**	7	–	7	–	49	–	56
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**	6	–	6	–	44	–	50
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**–**	**(5)**	**–**	**(6)**
Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	1	1	1	3	14	–	17	1	18	–	36
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	1	1	–	2	13	–	15	1	16	–	32
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**(1)**	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**	**–**	**(4)**
Section des technologies																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	1	2	–	3	11	–	14	3	28	–	45
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**	–	–	–	**–**
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(2)**	**–**	**(3)**	**(11)**	**–**	**(14)**	**(3)**	**(28)**	**–**	**(45)**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel interna-tional)*	*Adminis-trateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Section des services médicaux																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	2	5	–	7	3	–	10	1	4	–	15
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**	**5**	**–**	**7**	**3**	**–**	**10**	**1**	**4**	**–**	**15**
Total																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	1	4	6	1	12	43	–	55	6	156	–	217
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	1	5	9	–	15	41	–	56	5	146	–	207
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**3**	**(1)**	**3**	**(2)**	**–**	**(1)**	**(1)**	**(10)**	**–**	**(10)**

71. Les unités administratives ci-après rendent compte au Chef du pilier Chaîne d'approvisionnement et Prestation de services, qui supervise les procédures d'acquisition, d'entreposage, de distribution, de gestion des biens et services et de prestation de services et veille à rationaliser l'acquisition et la prestation de services pour toutes les composantes de la Mission, sur tous les sites :

a) La Section de la gestion centralisée des stocks, qui est responsable de l'approvisionnement en fournitures générales ; du contrôle de la qualité et de la gestion des contrats relatifs aux services de sécurité, aux services médicaux et aux services d'information ; de la gestion des services afférents aux approvisionnements essentiels et aux carburants ; de l'établissement de prévisions sur les besoins d'approvisionnement et de services d'appui ; de l'établissement du budget et de la réception et de l'inspection ; de la gestion des stocks de fournitures et de matériel en vue de leur distribution ; de la gestion des contrats à court et à long terme concernant les approvisionnements essentiels, les fournitures et services de sécurité et les services d'information ; du regroupement des entrepôts spécialisés dans un entrepôt central, avec de petits dépôts régionaux situés à proximité des zones d'opérations de la Mission et de la gestion centralisée des biens et des produits de base ; de la gestion de l'approvisionnement en carburant pour les véhicules et les groupes électrogènes ;

b) La Section du génie et de la gestion des installations, qui est responsable de l'efficacité de la planification, de la gestion, de la rénovation, de l'entretien et de l'exploitation des locaux et des installations, y compris des projets liés aux travaux de construction ;

c) La Section du transport de surface, qui est chargée de fournir du matériel et des services de transport terrestre et d'entretien des véhicules à l'ensemble des membres du personnel et des contingents sur tous les sites de la Mission, ainsi qu'à l'équipe de pays des Nations Unies moyennant remboursement des coûts ;

d) La Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes, qui est chargée de planifier et de gérer les opérations aériennes et le contrôle des mouvements de la Mission, et comprend le Centre de coordination des mouvements et le Groupe de l'appui technique, du budget et de l'administration, tous deux situés

à la Base de soutien avancée de la Mission à l'aéroport international de Bagdad. La Section dispose de bureaux de liaison au quartier général dans le centre de Bagdad et aux bureaux d'Erbil et de Koweït ;

e) La Section des services médicaux, qui est responsable des soins de santé, des soins médicaux et du bien-être du personnel civil et autre de la Mission. Elle dispose d'un bureau principal à Bagdad et de deux centres de consultation de niveau I aux bureaux d'Erbil et de Kirkouk ;

f) La Section de la gestion des acquisitions, qui est chargée de coordonner l'établissement du plan d'acquisition de la Mission et le suivi de son exécution. Elle centralise les demandes de fourniture de biens et services et évalue la qualité des prestations des fournisseurs ;

g) Le Groupe des approvisionnements essentiels, qui est responsable de la prestation des services afférents aux approvisionnements essentiels et aux carburants et de la gestion des contrats relatifs à la restauration, aux rations alimentaires d'urgence, à tous les types de carburants et lubrifiants, ainsi qu'à l'approvisionnement général en biens et services.

Changements qu'il est proposé d'apporter à la structure d'appui à la mission

72. En 2019, il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs des unités administratives qui relèvent du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et prestation de services :

a) Équipe de direction : transférer un poste de logisticien (P-3) et un poste d'assistant administratif (agent local), dont les titulaires assument les fonctions logistiques au sein de l'équipe, à la Cellule de la logistique, qui relève du pilier Gestion des opérations et des ressources, afin que les fonctions d'appui logistique soient mieux coordonnées ;

b) Section du transport de surface :

i) À Bagdad, supprimer un poste de technicien automobile (agent du Service mobile) et un poste d'assistant aux transports (agent local) et transférer un poste d'assistant aux transports (agent local) à la Section de la gestion des acquisitions dans le cadre de l'initiative visant à regrouper le personnel exerçant des fonctions en matière de demandes de fourniture de biens et services, de planification des acquisitions et de gestion des marchés ;

ii) À Erbil, transférer deux postes de chauffeur (agent local) à Mossoul en vue d'appuyer les opérations menées dans la province de Ninive, et supprimer un poste de technicien automobile (agent local), qui est vacant depuis plus de deux ans ;

iii) À Koweït, supprimer deux postes de chauffeur (agent local) compte tenu de la réduction des besoins ;

c) Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes : dans le cadre de la réorganisation interne de la Section aux fins d'une plus grande efficacité dans la prestation de services, il est proposé de :

i) Supprimer un poste de spécialiste des opérations aériennes (adjoint de 1re classe) (P-2) à Bagdad, puisque la Section serait dirigée par un spécialiste des opérations aériennes (P-3) et répartie sur deux sites (Bagdad et Erbil), chacun étant pourvu de trois postes d'appui [1 assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile) et 2 assistants au contrôle des mouvements (agent local)]. Il est donc également proposé de transférer un poste d'assistant aux opérations aériennes (agent du Service mobile) de Bagdad à Erbil, et un poste

d'assistant au contrôle des mouvements (agent local) d'Erbil à Kirkouk en raison du rétablissement des opérations aériennes d'appui au bureau régional de Kirkouk ;

ii) Supprimer un poste d'assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) à Erbil et un poste d'assistant d'équipe (agent local) à Bagdad, puisque les deux postes sont vacants et qu'il a été établi que les moyens correspondants ne sont plus nécessaires ;

iii) Supprimer le poste d'assistant aux opérations aériennes (agent local) à Koweït dans le cadre du redimensionnement du bureau de liaison de la Section à Koweït consécutif à la diminution des activités opérationnelles ;

d) Section de la gestion des acquisitions : conformément à la restructuration des services d'appui de l'ensemble des missions, il est proposé de créer une Section de la gestion des acquisitions pour que les ressources disponibles soient utilisées au mieux et qu'un appui administratif intégré soit fourni en matière de planification des acquisitions, d'achats et de gestion des stocks, des marchés et des biens. Ainsi, il est proposé de :

i) Transférer à la Section de la gestion des acquisitions le personnel de la composante appui à la mission chargé des demandes de fourniture de biens et services, de la planification des acquisitions et de la gestion des marchés, comme suit : le Groupe de la gestion des marchés, actuellement rattaché au Bureau du Chef de l'appui à la mission et composé d'un spécialiste de la gestion des marchés (P-3) et d'un assistant chargé de la gestion des marchés (agent local) ; un spécialiste de la gestion des marchés (agent du Service mobile) et un assistant aux fournitures (agent du Service mobile), relevant actuellement de la Section de la gestion centralisée des stocks ; un assistant aux transports (agent local), relevant actuellement de la Section du transport de surface ; un électricien (agent local), actuellement rattaché à la Section du génie et de la gestion des installations (précédemment appelée Section du génie) ;

ii) Créer trois postes d'assistant aux demandes de fourniture de biens et services (agent local) afin d'affecter des moyens supplémentaires aux opérations d'achat ;

iii) Répartir les postes de la Section entre Bagdad (7 postes : 1 P-3, 2 agents du Service mobile et 4 agents locaux) et Erbil (2 agents locaux) ;

e) Section de la gestion centralisée des stocks : dans le cadre de la restructuration de l'appui à la mission, il est proposé de :

i) Transférer deux postes d'agent du Service mobile à la Section de la gestion des acquisitions, et un poste d'agent local à la Section des technologies, comme indiqué plus haut ;

ii) Transférer huit postes, relevant actuellement de la Section de la gestion du matériel et dont les titulaires sont chargés de la réception et de l'inspection des biens, à la Section de la gestion centralisée des stocks, comme suit : un superviseur des activités de réception et d'inspection (agent du Service mobile) (Bagdad), deux assistants à la réception et à l'inspection (agent local) (Bagdad), un assistant à la réception et à l'inspection (agent du Service mobile) (Erbil), deux assistants à la réception et à l'inspection (agent local) (Erbil), un assistant à la réception et à l'inspection (agent local) (Koweït), et un assistant à la cession du matériel (agent local) (Bagdad) ;

iii) Créer un Groupe des approvisionnements essentiels, chargé de la gestion des services afférents aux approvisionnements essentiels et aux carburants, et

y transférer en conséquence 23 postes, comme suit : 1 assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent du Service mobile) (Bagdad), 1 assistant à la réception et à l'inspection (agent du Service mobile) (Erbil), 1 superviseur des activités de réception et d'inspection (agent du Service mobile) (Bagdad), 1 assistant aux fournitures (agent du Service mobile) (Bagdad), 4 assistants à la gestion des carburants (agent local) (Bagdad), 1 assistant à la réception et à l'inspection (agent local) (Koweït), 2 assistants à la réception et à l'inspection (agent local) (Bagdad), 9 assistants aux fournitures (agent local) (Bagdad), 1 assistant aux fournitures (agent local) (Erbil), 1 assistant aux entrepôts (agent local) (Kirkouk) et 1 spécialiste de l'approvisionnement en carburant (administrateur recruté sur le plan national) (Bagdad) ;

f) Section du génie et de la gestion des installations : il est proposé de :

i) Transférer un poste d'électricien (agent local) à la Section de la gestion des acquisitions, dans le cadre de la centralisation des fonctions de demandes de fourniture de biens et services et de planification des acquisitions dans cette section nouvellement créée ;

ii) Reclasser un poste de technicien (chauffage, ventilation et climatisation) (agent local) en poste d'ingénieur adjoint de 1re classe (administrateur recruté sur le plan national), compte tenu des responsabilités plus importantes qui doivent être assumées en matière de génie et d'entretien. En effet, la complexité technique et l'ampleur des travaux de génie et des fonctions y afférentes ont nettement augmenté en raison du déménagement de l'ensemble du personnel recruté sur le plan international, qui doit quitter le complexe de Tamimi pour les nouveaux locaux du complexe de Diwan avant la fin de l'année 2018, et de l'installation d'un système hybride photovoltaïque-diesel de production énergétique, ainsi que d'un système de chauffage, ventilation, et climatisation à économie d'énergie de type « inverter » ;

g) Section des services médicaux : conformément aux recommandations formulées à la suite de l'évaluation externe indépendante, il est proposé d'accroître la part du personnel de la composante appui à la mission qui est recruté sur le plan national, et donc plus précisément de :

i) Transformer un poste d'agent du Service mobile (assistant administratif) en poste d'agent local et le transférer à Bagdad ; le titulaire y rejoindra le Chef des services médicaux, à qui il apportera un appui en matière d'administration, de documentation et de budget, ce qui permettra d'améliorer la coordination, la répartition des tâches et le contrôle ;

ii) Créer un poste de dentiste (administrateur recruté sur le plan national) à Bagdad pour offrir un service de base qui n'est pas disponible dans la Zone verte. La création de ce poste est considérée comme indispensable : en effet, du fait des restrictions qui leur sont imposées pour des raisons de sécurité, le personnel recruté sur le plan international et celui du groupe de gardes des Nations Unies ne peuvent se déplacer librement lorsqu'ils nécessitent des soins dentaires d'urgence ;

h) Groupe des approvisionnements essentiels : il est proposé de créer un groupe chargé de la gestion des services relatifs aux approvisionnements essentiels et aux carburants. Le Groupe comptera 23 postes dont les titulaires assument déjà ces fonctions à la Section de la gestion centralisée des stocks, comme indiqué précédemment.

5. Bureau d’appui commun de Koweït

Tableau 14
Effectifs nécessaires : Bureau d’appui commun de Koweït

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			*Personnel recruté sur le plan national*			
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2*	*Total partiel*	*Service mobile/ Service de sécurité*	*Services généraux*	*Total (personnel international)*	*Administrateurs*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Section des ressources humaines																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	1	1	–	2	1	–	3	–	11	–	14
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	1	1	–	2	1	–	3	–	7	–	10
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(4)**	**–**	**–**
Section des finances																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	1	–	–	1	5	–	6	–	10	–	16
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	1	–	1	2	5	–	7	–	7	–	14
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**–**	**–**	**1**	**–**	**(3)**	**–**	**(2)**
Section des voyages																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	3
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	3
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total																
Effectif approuvé pour 2018	–	–	–	–	–	2	1	–	3	7	–	10	–	23	–	33
Effectif proposé pour 2019	–	–	–	–	–	2	1	1	4	7	–	11	–	16	–	27
Variation	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**–**	**–**	**1**	**–**	**(7)**	**–**	**(6)**

73. Le Bureau d’appui commun de Koweït continuera d’être financé par la MANUI, la Mission d’assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et d’autres missions. La MANUI et la MANUA demeurent comptables de ses résultats. Les ressources dont dispose le Bureau sont fonction du nombre de clients (personnel recruté sur les plans international et national et agents en tenue) qui reçoivent son appui. Son comité directeur, composé des Chefs de l’appui à la mission de la MANUI et de la MANUA, de représentants du Département de l’appui opérationnel et de l’équipe de direction du Bureau, est chargé de veiller à ce que le Bureau fournisse des services d’appui de grande qualité dans les domaines des finances, des ressources humaines et des voyages.

74. Le Bureau, qui est doté d’un effectif approuvé de 33 postes financés par la MANUI et de 39 postes financés par la MANUA, a la double responsabilité de fournir un appui administratif aux deux missions, notamment dans les domaines des

ressources humaines, des finances et des voyages. En plus de financer les effectifs du Bureau, la MANUI et la MANUA participent à ses frais de fonctionnement.

75. La MANUI et la MANUA financent toutes les deux des postes temporaires du Bureau d'appui commun. Le tableau 15 ci-dessous contient des informations sur les postes qu'elles ont financés au profit du Bureau en 2018 et ceux qu'elles proposent de financer pour 2019.

Changements à apporter à la structure de la Mission

76. Le Bureau d'appui commun de Koweït propose une large gamme de services d'appui transactionnel à ses principales missions clientes, dont la MANUI, la MANUA, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. À l'issue d'une évaluation des besoins du Bureau, il a été établi que son effectif devrait être réparti entre ses principales missions clientes afin de veiller à ce que chacune assume la part des coûts qui lui revient.

77. Aussi est-il proposé d'apporter les changements ci-après à la répartition des effectifs du Bureau d'appui commun de Koweït financés par la MANUI :

a) Création d'un poste d'administrateur chargé des finances (adjoint de 1re classe) (P-2), précédemment financé par la MANUA ;

b) Suppression de trois postes d'assistant (finances) (agent local) et de quatre postes d'assistant chargé des ressources humaines (agent local) et prise en charge de cinq de ces postes par d'autres missions clientes du Bureau.

Tableau 15
Postes du Bureau d'appui commun de Koweït financés par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

	Personnel recruté sur le plan international	*Personnel recruté sur le plan national*	*Total*	*Part (pourcentage)*
Effectif approuvé pour 2018				
MANUA	19	20	39	54
MANUI	10	23	33	46
Total	**29**	**43**	**72**	**100**
Effectif proposé pour 2019				
MANUA	13	21	34	56
MANUI	11	16	27	44
Total	**24**	**37**	**61**	**100**
Variation	**(5)**	**(6)**	**(11)**	**–**

IV. Analyse des ressources nécessaires

Tableau 16
Prévisions de dépenses détaillées
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018			2019			
Catégorie de dépenses	*Crédits ouverts* (1)	*Montant estimatif des dépenses* (2)	*Écart* (3) = (2) – (1)	*Total* (4)	*Dépenses non renouvelables* (5)	*Variation 2018* (6) = (4) – (1)	*Total net* (7) = (4) + (3)
I. Militaires et personnel de police							
Contingents	8 261,4	8 014,3	(247,1)	5 599,8	–	(2 661,6)	5 352,7
Total partiel	**8 261,4**	**8 014.3**	**(247,1)**	**5 599,8**	**–**	**(2 661,6)**	**5 352,7**
II. Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	58 815,1	59 811,6	996,5	57 338,3	–	(1 476,8)	58 334,8
Personnel recruté sur le plan national	20 709,8	24 235,1	3 525,3	20 589,5	–	(120,3)	24 114,8
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	14,1	–	14,1	14,1
Total partiel	**79 524,9**	**84 046,7**	**4 521,8**	**77 941,9**	**–**	**(1 583,0)**	**82 463,7**
III. Dépenses opérationnelles							
Consultants et services de consultants	328,5	328,5	–	379,0	–	50,5	379,0
Voyages	1 269,1	1 269,1	–	1 534,7	–	265,6	1 534,7
Installations et infrastructures	6 868,2	6 906,3	38,1	7 445,5	–	577,3	7 483,6
Transports terrestres	785,1	785,1	0,0	957,3	–	172,2	957,3
Opérations aériennes	4 008,8	3 646,9	(361,9)	3 087,6	–	(921,2)	2 725,7
Communications et informatique	5 072,8	5 072,8	0,0	5 078,6	–	5,8	5 078,6
Santé	353,2	340,1	(13,1)	310,4	–	(42,8)	297,3
Fournitures, services et matériel divers	2 158,0	2 166,0	8,0	3 440,9	–	1 282,9	3 448,9
Total partiel	**20 843,7**	**20 514,8**	**(328,9)**	**22 234,0**	**–**	**1 390,3**	**21 905,1**
Total	**108 630,0**	**112 575,8**	**3 945,8**	**105 775,7**	**–**	**(2 854,3)**	**109 721,5**

A. Contingents

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018			2019		
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*Total*	*Variation 2018-2019*	*Total net*
Contingents	8 261,4	8 014,3	(247,1)	5 599,8	(2 661,6)	5 352,7

78. Le montant de 5 599 800 dollars servira à financer les dépenses liées au déploiement de 245 membres des contingents, compte tenu du remboursement aux

gouvernements du coût des contingents aux taux standard (estimé à 2 897 000 dollars), des frais de voyage (637 600 dollars), des indemnités de permission et indemnités journalières (132 800 dollars), des indemnisations en cas de décès ou d'invalidité (68 300 dollars), des rations (1 646 800 dollars), du remboursement du matériel majeur appartenant aux contingents (5 800 dollars), ainsi que du coût du transport et du déploiement du matériel appartenant aux contingents (211 500 dollars). Un montant de 2 471 710 dollars a été pris en compte pour le recouvrement des coûts au titre des services fournis à l'équipe de pays des Nations Unies Un taux de vacance de postes de 1,0 % a été retenu aux fins du calcul des prévisions de dépenses pour 2019.

79. La variation entre les montants demandés pour 2019 et le montant du budget approuvé pour 2018 s'explique principalement par le partage des coûts avec l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que par la diminution des dépenses liées au transport et au déploiement du matériel appartenant aux contingents, les volumes réels ayant été moins importants que prévu.

80. Le montant du solde inutilisé pour 2018 s'explique principalement par le fait que le transport et le déploiement de matériel appartenant aux contingents ont concerné des volumes inférieurs aux prévisions.

B. Personnel civil

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018			*2019*		
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*Total*	*Variation 2018-2019*	*Total net*
Personnel recruté sur le plan international	58 815,1	59 811,6	996,5	57 338,3	(1 476,8)	58 334,8

81. Le montant de 57 338 300 dollars permettrait de couvrir les traitements (27 309 600 dollars) et les dépenses communes de personnel (26 475 000 dollars) pour le déploiement de 314 membres du personnel recruté sur le plan international (140 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 174 agents du Service mobile), ainsi que la prime de danger au taux établi de 1 600 dollars par personne et par mois pour 249 membres du personnel y ayant droit (3 553 700 dollars). Un taux de vacance de postes de 10,8 % a été retenu aux fins du calcul des prévisions de dépenses pour les postes reconduits pour 2019. En ce qui concerne les postes qu'il est proposé de créer, un taux de vacance de 50 % a été retenu.

82. Le montant prévu pour les traitements est calculé sur la base des traitements mensuels nets moyens du personnel recruté sur le plan international déployé dans tous les sites de la Mission. La variation entre les montants demandés pour 2019 et le montant du budget approuvé pour 2018 s'explique principalement par la proposition de supprimer 18 postes et par la transformation de 3 postes de fonctionnaire international en postes d'agent recruté sur le plan national.

83. Le dépassement de crédits prévu en 2018 est dû à un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions, estimé à 6,3 % en moyenne au lieu des 12,4 % prévus au budget.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018			2019		
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*Total*	*Variation 2018-2019*	*Total net*
Personnel recruté sur le plan national	20 709,8	24 235,1	3 525,3	20 589,5	(120,3)	24 114,8

84. Le montant de 20 589 500 dollars permettrait de couvrir les traitements (14 304 100 dollars) et les dépenses communes de personnel (4 561 200 dollars) pour un effectif de 484 agents recrutés sur le plan national (104 P et 380 AL), la prime de danger pour 299 membres du personnel, à raison de 585 dollars par mois et par personne (1 649 200 dollars), ainsi que le coût estimatif des heures supplémentaires (75 000 dollars). Les prévisions de dépenses pour les postes reconduits en 2019 ont été calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 6,2 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 5,6 % pour les agents locaux. En ce qui concerne les postes qu'il est proposé de créer, on a appliqué un taux de vacance de 50 % pour les administrateurs et de 35 % pour les agents locaux.

85. Le dépassement des crédits pour 2018 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses au titre des traitements, des dépenses communes de personnel et de la prime de danger, les taux de vacances de postes effectifs ayant été inférieurs aux prévisions (7,6 % en moyenne contre les 18,1 % prévus pour les administrateurs recrutés sur le plan national, et 6,2 % en moyenne contre les 11,5 % prévus pour les agents locaux).

86. Le montant prévu pour les traitements a été calculé à l'aide des barèmes des traitements des administrateurs recrutés sur le plan national et des agents locaux applicables à l'Iraq, qui ont pris effet le 1er janvier 2016. Le montant prévu au titre des traitements des agents locaux en poste au Koweït a été calculé sur la base des barèmes des traitements applicables au Koweït, qui ont pris effet le 1er avril 2008.

87. Le montant des ressources demandées pour les dépenses communes de personnel représente en moyenne 28,9 % du montant net des traitements du personnel recruté sur le plan national.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018			2019		
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*Total*	*Variation 2018-2019*	*Total net*
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	14,1	14,1	14,1

88. Le montant de 14 100 dollars permettrait de financer deux postes de Volontaire des Nations Unies. Un taux de vacance de 35 % a été retenu pour les postes de Volontaire des Nations Unies qu'il est proposé de créer.

C. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018			*2019*		
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*Total*	*Variation 2018-2019*	*Total net*
Consultants et services de consultants	328,5	328,5	–	379,0	50,5	379,0

89. Le montant demandé (379 000 dollars) permettrait de couvrir les services de consultants chargés de former les membres du personnel de la MANUI (33 174 dollars), ainsi que d'autres services techniques et spécialisés à l'appui des activités opérationnelles de la Mission, notamment la réalisation d'analyses conjointes et la fourniture de services liés aux questions politiques et électorales (345 816 dollars).

90. La variation entre les montants demandés pour 2019 et le montant du budget approuvé pour 2018 est principalement imputable aux nouvelles dépenses prévues pour financer les services de consultants spécialisés dans les domaines des relations avec les acteurs électoraux et de l'évaluation de la dynamique des conflits.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018			*2019*		
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*Total*	*Variation 2018-2019*	*Total net*
Voyages	1 269,1	1 269,1	–	1 534,7	265,6	1 534,7

91. Le montant demandé (1 534 700 dollars) permettrait de couvrir les voyages effectués au titre de la formation (510 100 dollars) et d'autres activités (963 400 dollars) et les autres dépenses liées aux voyages (61 200 dollars).

92. Les crédits prévus pour les voyages effectués au titre d'activités autres que la formation serviraient à financer des déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission, à savoir :

a) Les voyages dans la zone de la Mission, qui comprennent les voyages effectués par le personnel de la Mission pour mener des consultations avec des responsables gouvernementaux, des donateurs et des organisations non gouvernementales, pour superviser les opérations de l'ONU dans les bureaux locaux et régionaux, pour mener des consultations politiques avec des entités locales et pour conduire des missions d'évaluation de la situation des droits de l'homme ;

b) Les voyages en dehors de la zone de la Mission, qui comprennent les voyages effectués par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs aux fins de l'exécution du mandat de la Mission, notamment pour participer à diverses conférences de haut niveau à l'intérieur et à l'extérieur de la région avec différentes entités et à des réunions avec des homologues de haut niveau du Siège de l'Organisation des Nations Unies, et pour présenter des exposés au Conseil de sécurité.

93. Les montants prévus pour les voyages effectués au titre d'activités de formation serviront à financer les déplacements à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ou dans d'autres centres de formation.

94. La variation entre les ressources demandées pour 2019 et le budget approuvé pour 2018 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues pour les voyages dans la zone de la Mission, en raison de la création du bureau de Mossoul.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018			*2019*		
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*Total*	*Variation 2018-2019*	*Total net*
Installations et infrastructures	6 868,2	6 906,3	38,1	7 445,5	577,3	7 483,6

95. Le montant de 7 445 500 dollars demandé au titre des installations et infrastructures permettrait de couvrir les dépenses suivantes :

a) Des acquisitions d'un montant estimé à 2 597 500 dollars, réparti entre les catégories suivantes : locaux et logements préfabriqués et matériel de réfrigération (210 500 dollars), matériel de génie (55 600 dollars), groupes électrogènes et matériel électrique (162 500 dollars), mobilier de bureau (279 700 dollars), matériel de bureau (4 400 dollars) et matériel de sécurité et de sûreté (1 884 800 dollars) ;

b) La location de locaux à Bassora, Mossoul et Téhéran ainsi que d'installations de conférences dans l'ensemble de la zone de la Mission (784 000 dollars) ;

c) Les services collectifs de distribution et les services d'élimination des déchets (851 300 dollars) ;

d) Des services d'entretien divers pour les systèmes de télévision en circuit fermé, les systèmes de diffusion audio, les photocopieuses, les systèmes de contrôle de l'accès aux locaux, les services par satellites, les contrats de louage de services pour l'entretien des installations, des groupes électrogènes, de la plomberie, des circuits électriques, des systèmes de climatisation et de chauffage, des systèmes d'épuration de l'eau et de traitement des déchets et les services d'analyse de l'eau (1 678 100 dollars) ;

e) Les services et le personnel de sécurité, dont 22 gardes non armés fournis par une société privée au Koweït, pour un coût estimatif de 89 400 dollars par an, 16 gardes à Erbil, pour un coût estimatif de 82 800 dollars par an, des chiens détecteurs d'explosifs déployés sur trois sites, pour un montant de 270 000 dollars, et la part des coûts revenant à la Mission pour le complexe de Mossoul, qui s'élève à 240 000 dollars (682 200 dollars) ;

f) L'aménagement et la rénovation des installations, principalement pour renforcer la sécurité dans divers sites de la Mission à Bagdad, Erbil, Kirkouk et au Koweït (145 000 dollars) ;

g) Les carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes, dont le coût est calculé sur la base d'une consommation estimée à 435 103 litres de carburant, au prix de 0,80 dollar le litre à Erbil, de 0,77 dollar le litre dans le reste de l'Iraq et de 0,38 dollar le litre au Koweït (373 600 dollars) ;

h) Les autres dépenses, y compris les articles de papeterie et les fournitures de bureau (126 800 dollars), les pièces de rechange et fournitures diverses (90 300 dollars), les fournitures pour la défense des périmètres (47 000 dollars) et les fournitures sanitaires et articles de nettoyage (69 700 dollars).

96. La variation entre les montants demandés pour 2019 et le montant du budget approuvé pour 2018 s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues pour l'achat de matériel de sûreté et de sécurité, afin de moderniser le matériel de sécurité incendie et de vidéosurveillance à Bagdad, ainsi que par l'augmentation des ressources demandées au titre des services de sécurité et de la location de bureaux pour le nouveau complexe de Mossoul.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018			*2019*		
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*Total*	*Variation 2018-2019*	*Total net*
Transports terrestres	785,1	785,1	75,5	957,3	172,2	957,3

97. Le montant demandé (957 200 dollars) permettrait de couvrir les dépenses prévues pour le parc automobile de la Mission, qui comprend 332 véhicules, dont 84 véhicules légers de transport de passagers (80 véhicules tous usages et 4 minibus), 18 véhicules à usage spécial (7 autobus et 11 camions), 1 ambulance non blindée, 5 véhicules blindés de transport de troupes, 169 véhicules blindés (152 véhicules 4x4 blindés, 3 ambulances blindées, 6 véhicules protégés contre les mines RG, 6 minibus blindés et 2 berlines blindées), 14 engins de manutention (chariots élévateurs), 6 remorques, 27 attelages et 8 autres véhicules (véhicules de transmissions, d'aérodromes et de sécurité incendie). Le montant prévu pour 2019 comprend :

a) L'achat de véhicules et de matériel et d'outillage pour les ateliers (233 000 dollars) ;

b) La location de véhicules spécialisés et d'engins lourds de chantier (40 100 dollars) ;

c) Les services de réparation et d'entretien des véhicules (153 600 dollars) ;

d) L'assurance responsabilité (26 300 dollars) ;

e) Les pièces de rechange (252 400 dollars) ;

f) Les carburants et lubrifiants, dont le coût est calculé sur la base d'une consommation estimée à 302 470 litres de carburant, au prix moyen de 0,68 dollar le litre (251 900 dollars).

98. La variation entre les montants demandés pour 2019 et le montant du budget approuvé pour 2018 s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues pour le remplacement de 11 véhicules moyens tous usages, qui ont dépassé leur durée de vie utile, et correspond au plan de remplacement progressif du parc automobile de la Mission.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018			2019		
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*Total*	*Variation 2018-2019*	*Total net*
Opérations aériennes	4 008,8	3 646,9	(361,9)	3 087,6	(921,2)	2 725,7

99. Le montant de 3 087 600 dollars permettrait de couvrir les dépenses liées à la flotte aérienne de la Mission, composée de deux avions, qui totaliseront 743 heures de vol selon les estimations. Il servira à financer :

a) Les services de transport aérien (16 000 dollars) ;

b) Les redevances d'atterrissage et les frais de manutention au sol (190 100 dollars) ;

c) Les indemnités de subsistance des équipages (11 700 dollars) ;

d) Les carburants et lubrifiants, dont le coût est calculé sur la base d'une consommation estimée à 583 363 litres de carburant, au prix de 1,20 dollar le litre (700 000 dollars) ;

e) L'assurance responsabilité (16 900 dollars) ;

f) La location et l'exploitation des appareils (2 152 900 dollars).

100. La variation entre les montants demandés pour 2019 et le budget approuvé pour 2018 est principalement due à la baisse du montant du contrat de location et d'exploitation des appareils, ainsi qu'à l'accord de partage des coûts conclu avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen pour l'un des deux avions de la Mission.

101. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2018 s'explique principalement par la baisse du montant du contrat de location et d'exploitation des appareils.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018			2019		
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*Total*	*Variation 2018-2019*	*Total net*
Communications et informatique	5 072,8	5 072,8	–	5 078,6	5,8	5 078,6

102. Le montant de 5 078 600 dollars permettrait de couvrir :

a) L'achat et le remplacement de matériel de réseau et de stockage informatique (1 501 070 dollars) ;

b) Les services de télécommunication et de réseau, notamment la location d'un répéteur de satellite, les frais de connexion Internet, le réseau de fibre optique et les lignes louées en Iraq, les microterminaux VSAT, les autres dépenses liées à Internet, les lignes de communication avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), la connexion avec la Base d'appui des Nations Unies à Valence (Espagne), la téléphonie mobile, fixe ou par satellite, et le système de localisation de véhicules (1 429 300 dollars) ;

c) Le coût des services d'entretien du matériel et d'appui aux communications, notamment les frais de vidéo et de téléconférence, les services avancés de Cisco, la mise à niveau du gestionnaire d'appels et les contrats de licence y afférents, les services de câblage pour le réseau à fibres optiques, les services avancés de Motorola et les frais de réseau filaire et sans fil de téléphonie (1 084 300 dollars) ;

d) Les fournitures et les pièces de rechange (382 600 dollars) ;

e) Les logiciels, les licences et les droits d'utilisation des progiciels de gestion (497 200 dollars) ;

f) Les services d'information et de publication, notamment les abonnements aux médias locaux et internationaux (184 090 dollars).

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018			*2019*		
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*Total*	*Variation 2018-2019*	*Total net*
Santé	353,2	340,1	(13,1)	310,4	(42,8)	297,3

103. Le montant de 310 400 dollars permettrait de couvrir le coût des services médicaux pour le personnel de la MANUI déployé dans tous les sites en Iraq, notamment les évacuations sanitaires et les hospitalisations de personnel militaire dans des hôpitaux n'appartenant pas à la Mission (156 400 dollars) ainsi que l'achat de fournitures médicales (154 000 dollars).

104. La variation entre les montants demandés pour 2019 et le montant du budget approuvé pour 2018 tient essentiellement à la réduction des dépenses prévues au titre des fournitures médicales et à la proposition d'utiliser les moyens aériens de la Mission pour procéder aux évacuations sanitaires plutôt que de faire appel à des prestataires extérieurs.

105. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2018 s'explique principalement par un nombre d'évacuations sanitaires inférieur aux prévisions et par l'existence de stocks de fournitures médicales suffisants.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018			*2019*		
	Crédits ouverts	*Montant estimatif des dépenses*	*Écart*	*Total*	*Variation 2018-2019*	*Total net*
Fournitures, services et matériel divers	2 158,0	2 166,0	8,0	3 440,9	1 282,9	3 448,9

106. Le montant de 3 440 900 dollars permettrait de couvrir :

a) Les frais de détente et de loisirs des groupes de gardes des Nations Unies et du personnel civil (63 400 dollars) ;

b) Le coût des honoraires, des fournitures et des services liés aux activités de formation (191 000 dollars) ;

c) Le coût d'autres services, tels que le nettoyage et le gardiennage des locaux, la blanchisserie et le ramassage des ordures (1 692 900 dollars) ;

d) Les dépenses de représentation (45 000 dollars), les frais d'assurance générale (45 000 dollars), les frais bancaires (191 000 dollars), les demandes de règlement diverses (8 000 dollars), les dépenses de transport (882 600 dollars), le coût des rations (191 000 dollars) et les services contractuels (131 000 dollars).

107. La variation entre les montants demandés pour 2019 et le montant du budget approuvé pour 2018 s'explique principalement par le fait que les dépenses liées aux frais de transport pour l'achat de matériel ne sont plus ventilées par composante mais imputées à la catégorie Fournitures, services et matériel divers.

V. État d'avancement des travaux de rénovation des locaux du futur complexe intégré du siège à Bagdad

108. Le Fonds d'affectation spéciale pour la construction et la rénovation du complexe des Nations Unies à Bagdad a été créé pour la construction, à Bagdad, d'un complexe intégré qui accueillerait tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies travaillant en Iraq.

109. Le 31 mars 2010, le Fonds d'affectation spéciale a reçu 25 millions de dollars du Gouvernement iraquien et un montant de 760 644 dollars de la part des gouvernements de la Grèce, de l'Italie, du Luxembourg, de la Pologne, de la Suède et de la Tchéquie, qui provient du transfert de leurs contributions à l'ancien Fonds d'affectation spéciale d'appui à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq. Le 7 juin 2011, le Fonds a reçu une nouvelle contribution de 25 millions de dollars du Gouvernement iraquien, ce qui porte la somme totale reçue par le Fonds à 50 760 644 dollars.

110. Au 14 juin 2018, 47 105 706 dollars avaient été alloués au Fonds d'affectation spéciale, dont 35 046 800 dollars avaient été dépensés pour différents projets de rénovation ou de construction, et 9 257 371 dollars avaient été affectés à d'autres projets, ce qui laisse un budget non utilisé de 2 801 535 dollars.

111. Les projets du Fonds d'affectation spéciale qui sont en cours d'exécution ou au dernier stade de la passation de marchés concernent la construction et l'aménagement du bâtiment C, immeuble de trois étages comprenant 116 appartements (13 061 777 dollars) ; la modernisation du système de vidéosurveillance (321 695 dollars) et la rénovation de 81 logements endommagés par un tremblement de terre (1 737 940 dollars). Les projets qui en sont au stade de la conception concernent la construction d'un immeuble de bureaux de trois étages et la rénovation de trois grands immeubles de bureaux (1 364 135 dollars), qui sont tous situés à Bagdad.

VI. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.10)

Concernant l'acquisition des véhicules, le Secrétaire général indique dans son rapport qu'afin d'appuyer la mise en œuvre de l'initiative du Département de l'appui aux missions, les achats de nouveaux véhicules légers feront l'objet d'un examen et d'un contrôle plus stricts. Il sera toujours possible d'acheter un petit nombre de ces véhicules pour renouveler le parc en fonction des besoins opérationnels, mais le contrôle de la comptabilisation en perte de véhicules (sur des critères d'ancienneté, de kilométrage ou d'état), lorsqu'elle est plus importante que prévu, devrait permettre d'en limiter le nombre une fois les examens réalisés et les plans de transition appliqués. Cela étant, sauf exceptions, les achats automobiles devraient être suspendus en 2018, priorité étant donnée à la redistribution des véhicules disponibles entre les différentes missions (A/72/371, par. 86). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que des crédits ont été demandés pour l'acquisition en 2018 de véhicules à l'intention de quatre missions (la MANUSOM, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, le BRENUAC et la MANUI). **Le Comité accueille avec satisfaction l'examen et le contrôle plus stricts dont fera l'objet l'achat de véhicules ainsi que la redistribution des véhicules disponibles entre les différentes missions. Cela étant, il estime que, dans les cas où la redistribution est trop onéreuse, leur cession sur place devrait être envisagée (par. 45)**.

Dans le cadre de sa stratégie de renouvellement du parc automobile, la MANUI a demandé des ressources pour le remplacement de 10 berlines légères en 2018, et demande que des crédits soient alloués au remplacement de 11 autres véhicules moyens tous usages en 2019. Les derniers remplacements de véhicules remontant à 2011, la Mission a dû mettre en place des mesures pour optimiser l'utilisation des véhicules disponibles, notamment un système de covoiturage. Les demandes d'achats n'ont été faites qu'après un examen approfondi de toutes les options d'approvisionnement, des besoins de la Mission en ce qui concerne son parc automobile et de la comptabilisation en pertes des véhicules.

En ce qui concerne le nombre de postes soumis à recrutement international transformés en postes soumis à recrutement national pendant les quatre derniers cycles budgétaires ou dont il est proposé qu'ils le soient pour 2018 par les missions politiques spéciales, le Comité consultatif a été informé, comme suite aux précisions qu'il avait demandées, que 3 postes soumis à recrutement international avaient été transformés en postes soumis à recrutement national en 2014, 4 en 2015, 12 en 2016 et 1 en 2017, et qu'il était proposé que 2 le soient pour 2018 (à l'exclusion de 1 nouveau poste). **Le Comité note que le nombre de postes soumis à recrutement international transformés en**

La MANUI continue, dans la mesure du possible, de transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, compte tenu des exigences liées à l'exécution de son mandat. En 2018, un poste de fonctionnaire international a été transformé en poste d'agent recruté sur le plan national ; en 2019, il est proposé que trois postes le soient. La Mission a l'intention de poursuivre cette tendance consistant à convertir progressivement des postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, le but étant d'atteindre le ratio entre le personnel recruté sur le plan national et

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
postes soumis à recrutement national ces dernières années par les missions politiques spéciales a tendance à baisser. Il regrette que l'application des résolutions 61/276 et 66/264 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci demandait qu'il soit recouru plus largement à du personnel recruté sur le plan national, n'ait pas avancé. Tout en reconnaissant que les conditions de sécurité et d'autres facteurs peuvent limiter les possibilités de transformer certains postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, il demande à nouveau au Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les résolutions soient bien appliquées (voir A/71/595, par. 43) (par. 59).	le personnel recruté sur le plan international qui a été recommandé dans l'évaluation externe indépendante, compte étant tenu des exigences relatives à l'exécution générale de son mandat.
Le Comité consultatif note qu'il est proposé de redistribuer en 2018 les domaines fonctionnels supervisés par le Chef et le Chef adjoint de l'appui à la mission et le Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement de la MANUA (voir A/72/7/Add.14, par. 26) et de modifier l'organigramme des services chargés de la gestion de la chaîne d'approvisionnement de la MANUI, la Mission continuant d'axer son travail sur l'alignement progressif de ses structures organisationnelles mises en place au titre de la stratégie globale d'appui aux missions (voir A/72/371/Add.5, par. 53 et 63). Il a fait des observations et des recommandations sur l'élaboration en cours de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (voir A/71/836, par. 94 à 98). **Le Comité considère que les examens et modifications en cours de la structure de l'appui aux missions de maintien de la paix et aux missions politique spéciales doivent être clarifiés. Il reviendra sur cette question à l'occasion de l'examen des budgets des opérations de maintien de la paix pour 2018/19 (par. 63)**.	Dans le projet de budget pour 2019, il a été proposé de poursuivre la refonte de la structure de l'appui à la mission conformément au modèle adopté à l'échelle mondiale pour la structure de l'appui aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales de taille importante. La MANUI continuera de réfléchir aux modifications à apporter à sa structure d'appui et de faire des propositions à cet égard, le but étant d'assurer une mise en œuvre efficace de son mandat compte tenu des besoins opérationnels.

Annexe I

Organigrammes

A. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

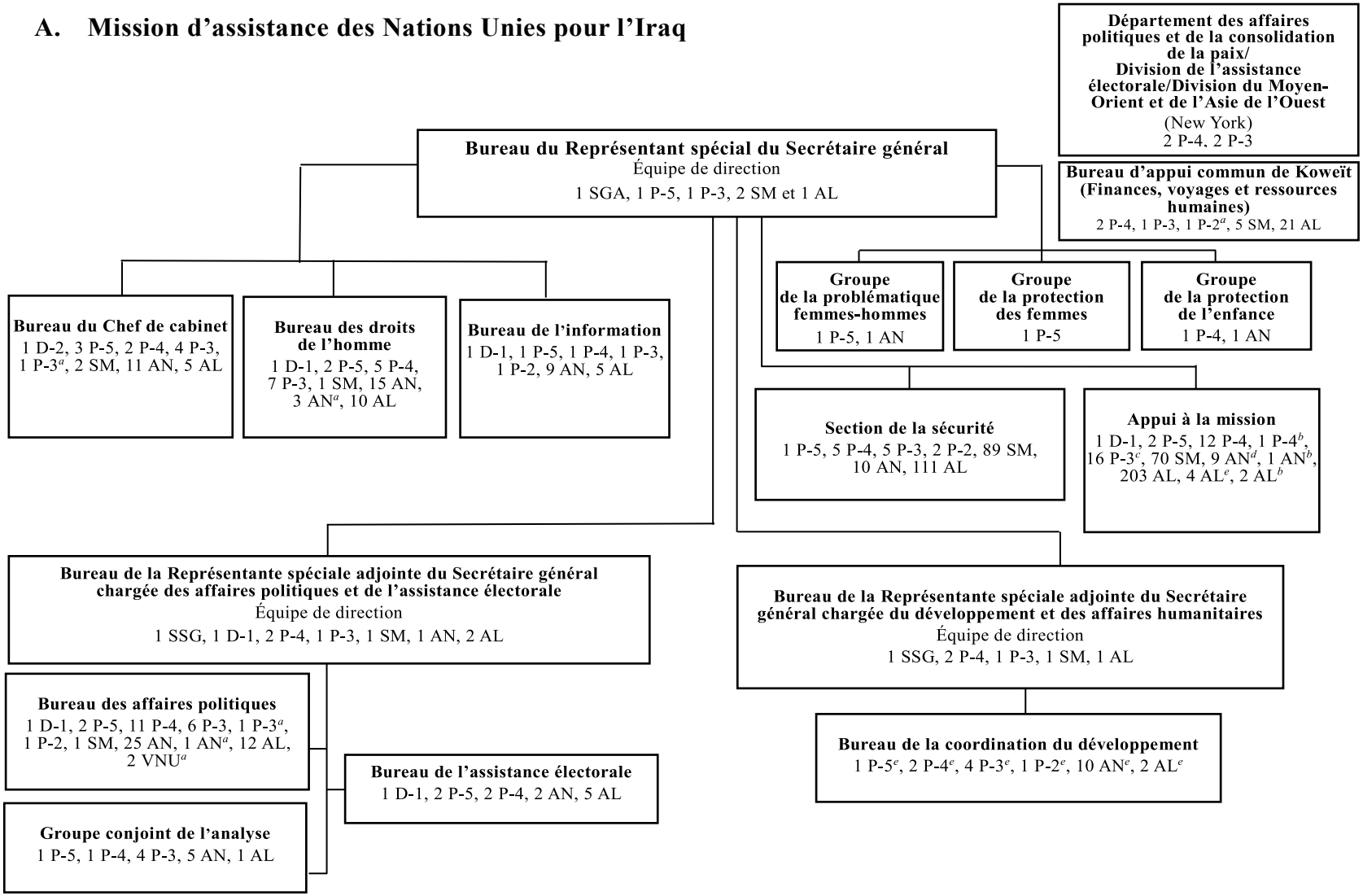

B. Appui à la mission

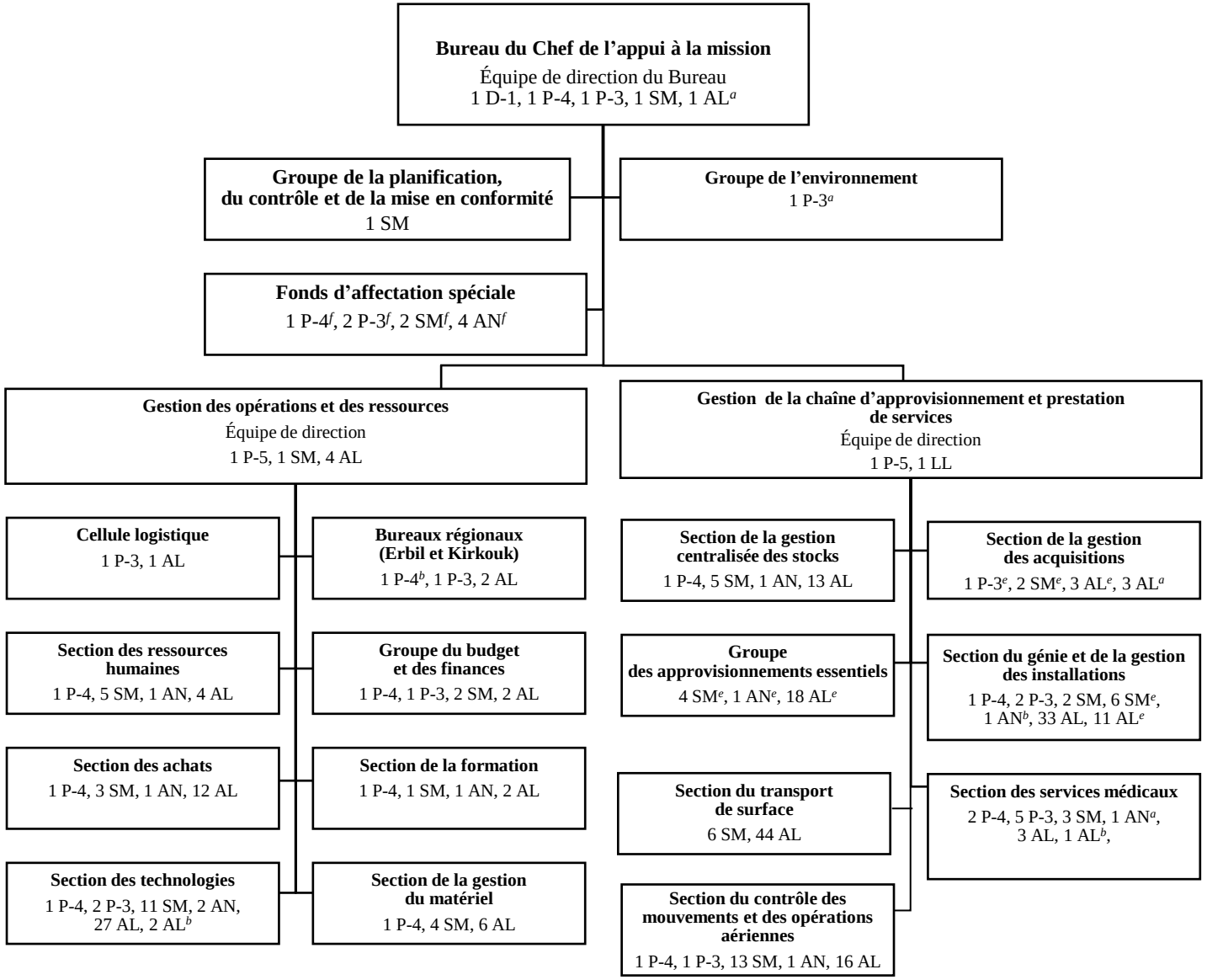

C. Bureau d'appui commun de Koweït[g]

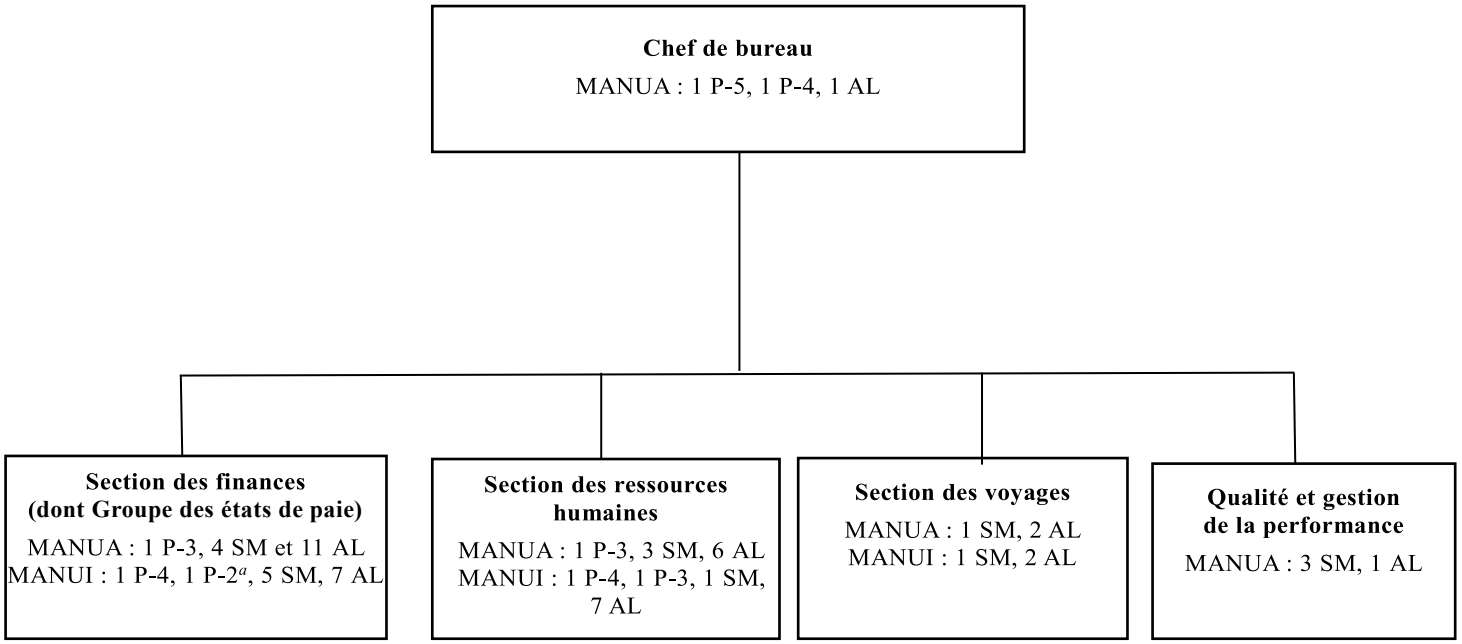

Abréviations : AL = agent local ; AN = administrateur recruté sur le plan national ; MANUA = Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ; MANUI = Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ; SGA = secrétaire général adjoint ; SM = agent du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général.

[a] Création.
[b] Reclassement.
[c] Dont 16 postes approuvés en 2018 [-1 P-3 (reclassement), + 1 P -3 (création)].
[d] Dont 9 postes approuvés en 2018 [-1 AN (suppression), + 1 AN (création)].
[e] Transfert.
[f] Financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la construction et la rénovation du complexe des Nations Unies à Bagdad.
[g] Postes communs à la MANUA et à la MANUI.

Annexe II

Contributions fournies par le pays hôte ou d'autres entités des Nations Unies (en espèces ou en nature)

Entité	*Description*	*Valeur annuelle approximative (dollars É.-U.)*
Gouvernement du Koweït	Bâtiment en dur	4 015 900
Gouvernement iraquien – Bagdad	Bâtiment en dur	3 966 100
Gouvernement iraquien – aéroport international de Bagdad	Bâtiment en dur	505 100
Gouvernement iraquien – Erbil	Bâtiment en dur	152 900
Gouvernement iraquien – Kirkouk	Bâtiment en dur	617 600
Total partiel		**9 257 600**
Gouvernement du Koweït	Infrastructure	12 300
Gouvernement iraquien – Bagdad	Infrastructure	764 400
Gouvernement iraquien – Erbil	Infrastructure	10 000
Gouvernement iraquien – Erbil	Infrastructure	79 100
Total partiel		**865 800**
Gouvernement iraquien	Droits d'atterrissage aux aéroports	293 000
Gouvernement iraquien	Redevances aéroportuaires (embarquement/débarquement)	1 600
Total partiel		**294 600**
Total		**10 417 900**

Annexe III

Coût des services de sécurité pour 2019

(En dollars des États-Unis)

	Lieu	*Nombre*	*Nombre de mois*	*Coût unitaire*	*Total*
A. Achat de matériel de sûreté et de sécurité					
Uniformes, drapeaux et autocollants	Bagdad	1	1	35 215	35 215
Matériel de surveillance et de détection – matériel de vidéosurveillance équipé de système de détection des intrusions	Bagdad	1	1	650 000	650 000
Matériel de sûreté et de sécurité – détecteurs à rayons X	Bagdad	5	1	40 000	200 000
Matériel de sûreté et de sécurité – portique de détection	Bagdad	4	1	6 000	24 000
Système de diffusion audio – voix sur IP (protocole Internet)	Bagdad	50	1	500	25 000
Contrôle des accès/système de radio-identification – système de contrôle	Bagdad	3	1	600	1 800
Contrôle des accès/système de radio-identification – système de contrôle	Erbil	1	1	600	600
Contrôle des accès/système de radio-identification – système de contrôle	Kirkouk	1	1	600	600
Contrôle des accès/système de radio-identification – lecteur de proximité et pièces de rechange	Bagdad	6	1	250	1 500
Contrôle des accès/système de radio-identification – lecteur de proximité et pièces de rechange	Erbil	2	1	250	500
Contrôle des accès/système de radio-identification – lecteur de proximité et pièces de rechange	Kirkouk	2	1	250	500
Contrôle des accès/système de radio-identification – système de contrôle des accès aux bâtiments	Bagdad	1	1	190 000	190 000
Munitions – 9 mm et grenade fumigène	Bagdad	1	1	53 000	53 000
Grenade incapacitante non létale rechargeable/charge de grenade assourdissante	Bagdad	100	1	25	2 500
Dispositif de surveillance du bas de caisse des véhicules	Erbil	1	1	19 100	19 100
Pièces de rechange pour armes à feu	Bagdad	1	1	23 000	23 000
Système de radio-identification – système de verrouillage de porte par carte pour bureaux	Bagdad	21	1	200	4 200
Système de radio-identification, lecteur de carte – système de verrouillage de porte par carte pour bureaux	Erbil	21	1	200	4 200
Trousse individuelle de spécialiste de la sûreté et de la sécurité	Bagdad	30	1	927	27 800
Gilet de protection pare-balles discret	Bagdad	10	1	1 360	13 600
Plateforme opérationnelle de télésurveillance équipée d’un écran de 60 pouces et d’une carte PC	Bagdad	4	1	2 500	10 000
Barrière antivéhicule bélier	Bagdad	1	1	1 600	1 600
Miroir d’inspection pour le contrôle des véhicules	Bagdad	9	1	71	643
Miroir d’inspection pour le contrôle des véhicules	Erbil	6	1	71	429

	Lieu	*Nombre*	*Nombre de mois*	*Coût unitaire*	*Total*
Miroir d'inspection pour le contrôle des véhicules	Kirkouk	6	1	71	429
Panneau de signalisation et d'avertissement	Erbil	1	1	1 000	1 000
Carte d'identification et articles consommables pour système de radio-identification	Bagdad	1	1	35 000	35 000
Détecteur de métal portatif	Bagdad	2	1	250	500
Détecteur de métal portatif	Erbil	1	1	250	250
Détecteur de métal portatif	Kirkouk	1	1	250	250
Réseau de protection incendie équipé de bornes d'incendie	Bagdad	2	1	12 250	24 500
Système de lutte contre l'incendie	Bagdad	4	1	113 000	452 000
Extincteur	Bagdad	1	1	28 000	28 000
Éléments et accessoires pour extincteurs	Bagdad	1	1	26 000	26 000
Mannequin d'entraînement au tir	Bagdad	2	1	4 500	9 000
Trousse médicale d'intervention d'urgence	Bagdad	4	1	860	3 440
Trousse médicale d'intervention d'urgence	Erbil	3	1	860	2 580
Trousse médicale d'intervention d'urgence	Bassora	3	1	860	2 580
Trousse individuelle de premiers secours	Bagdad	25	1	76	1 909
Trousse individuelle de premiers secours	Erbil	10	1	76	764
Trousse individuelle de premiers secours	Kirkouk	10	1	76	764
Trousse individuelle de premiers secours	Bassora	10	1	76	764
Pistolet radar détecteur de vitesse	Bagdad	2	1	33	67
Pistolet radar détecteur de vitesse	Erbil	1	1	33	33
Bâton chimioluminescent	Bagdad	10	1	5	50
Bâton chimioluminescent	Erbil	5	1	5	25
Bâton chimioluminescent	Kirkouk	5	1	5	25
Lampes de poche avec chargeur, ampoules de rechange et piles	Bagdad	3	1	68	205
Lampes de poche avec chargeur, ampoules de rechange et piles	Erbil	2	1	68	136
Lampes de poche avec chargeur, ampoules de rechange et piles	Kirkouk	2	1	68	136
Lampes de poche avec chargeur, ampoules de rechange et piles	Koweït	2	1	68	136
Lampes de poche avec chargeur, ampoules de rechange et piles	Bassora	2	1	68	136
Miroir convexe mural	Bagdad	6	1	257	1 543
Miroir convexe mural	Erbil	4	1	257	1 029
Miroir convexe mural	Kirkouk	4	1	257	1 029
Mégaphone portatif	Bagdad	2	1	188	375
Mégaphone portatif	Erbil	1	1	188	188
Mégaphone portatif	Kirkouk	1	1	188	188
Total partiel					**1 884 815**

	Lieu	*Nombre*	*Nombre de mois*	*Coût unitaire*	*Total*
B. Services de sécurité					
Gardes	Koweït	22	12	339	89 400
Gardes	Erbil	16	12	431	82 800
Chien détecteur d'explosifs	Bagdad/Aéroport international de Bagdad	1	12	14 500	174 000
Chien détecteur d'explosifs	Erbil	1	12	8 000	96 000
Services de sécurité (part des coûts revenant à la MANUI pour le complexe)	Mossoul	1	12	20 000	240 000
Total partiel					**682 200**
C. Groupes de gardes des Nations Unies					
Remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard					
Taux standard de remboursement pour le personnel militaire (taux unique approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281)	Bagdad	130	12	985	1 537 166
Taux standard de remboursement pour le personnel militaire (taux unique approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281)	Aéroport international de Bagdad	38	12	985	449 325
Taux standard de remboursement pour le personnel militaire (taux unique approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/281)	Kirkouk	77	12	985	910 475
Frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement)					
Achat de billets – Fidji	Bagdad	130	1	3 036	394 697
Achat de billets – Fidji	Aéroport international de Bagdad	38	1	3 036	115 373
Achat de billets – Népal	Kirkouk	77	1	1 656	127 518
Indemnité de permission					
Indemnité de permission	Bagdad	130	1	220	28 542
Indemnité de permission	Aéroport international de Bagdad	38	1	220	8 343
Indemnité de permission	Kirkouk	77	1	220	16 906
Indemnité journalière					
Indemnité journalière des contingents	Bagdad	130	12	27	41 910
Indemnité journalière des contingents	Aéroport international de Bagdad	38	12	27	12 251
Indemnité journalière des contingents	Kirkouk	77	12	27	24 823
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité					
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité		1	1	68 306	68 306
Rations					
Rations – 3 repas à Diwan	Bagdad	130	12	465	725 278
Rations – repas de minuit à Diwan	Bagdad	30	12	155	55 791
Eau en bouteille	Bagdad	130	12	24	37 714
Eau en bouteille	Aéroport international de Bagdad	38	12	24	11 024
Eau en bouteille	Kirkouk	77	12	22	20 620

	Lieu	*Nombre*	*Nombre de mois*	*Coût unitaire*	*Total*
Rations de réserve – 3 repas	Aéroport international de Bagdad	38	12	558	254 405
Rations de réserve – repas de minuit	Aéroport international de Bagdad	12	12	124	17 853
Rations de réserve – 3 repas	Kirkouk	77	12	558	515 355
Rations de réserve – repas de minuit	Kirkouk	8	12	91	8 728
Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur					
Fidji – signature d'un mémorandum d'accord	Bagdad	130	12	2	2 802
Fidji – signature d'un mémorandum d'accord	Aéroport international de Bagdad	38	12	2	819
Népal – signature d'un mémorandum d'accord	Kirkouk	77	12	2	2 175
Transport et déploiement du matériel appartenant aux contingents					
Groupe de gardes des Nations Unies – transport par avion (mètres cubes)	Bagdad	8	1	17 564	138 372
Groupe de gardes des Nations Unies – transport par avion (mètres cubes)	Kirkouk	9	1	8 050	73 178
Total partiel					**5 599 751**
Total (arrondi)					**8 166 800**